

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 30 avril 2014

Projet de loi approuvant les états financiers de l'Université de Genève pour l'année 2013

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du
4 octobre 2013;
vu l'article 23, alinéa 5, de la loi sur l'université, du 13 juin 2008;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du
6 novembre 2013;
vu les états financiers de l'Université de Genève pour l'année 2013;
vu la décision du rectorat de l'Université de Genève du 17 mars 2014,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers de l'Université de Genève comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau de variation des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2013 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers de l'Université de Genève pour l'exercice 2013.

Ce projet de loi est basé sur :

- les « états financiers 2013 » et
- le « rapport de l'organe de révision du 17 mars 2014 ».

Les états financiers de l'Université de Genève pour l'exercice 2013 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 495 473 589 F contre 475 610 158 F en 2012;

A l'actif, les variations principales proviennent de l'augmentation des liquidités à mettre en relation avec les paiements reçus pour la vente de terrain, de la diminution des débiteurs avec contrepartie et de la diminution des immeubles de placement en vente.

Au passif, il est constaté une diminution des fonds affectés à la recherche provenant d'une diminution du volume de fonds reçus d'avance des bailleurs et une augmentation des fonds propres.

- le résultat d'exploitation se monte à -2 622 715 F contre -746 221 F en 2012;

Il se compose d'un résultat déficitaire de 4 437 453 F au niveau des fonds provenant de l'extérieur, soit les fonds institutionnels principalement dédiés à la recherche et d'un résultat excédentaire de 1 814 737 F (déduction faite de la rétrocession de 25% à l'Etat de Genève) sur les fonds provenant de l'Etat, soit principalement des collectivités publiques (Etat de Genève, Confédération et autres cantons).

- le résultat net présente un bénéfice de 26 363 338 F contre 29 696 016 F en 2012;

Ce résultat provient essentiellement du résultat financier positif de 28 986 053 F issu de gains réalisés sur le portefeuille de titre de 13 465 446 F complétés de gains latents de 11 435 346 F sur le portefeuille de titre et de 4 366 000 F sur les immeubles de placement.

- la part de subvention non dépensées revenant à l'Etat s'élève à 604 912 F; Conformément à la convention d'objectifs entre l'Etat de Genève et l'Université pour les années 2012 à 2015 ratifiée par la loi 11023, le résultat comptable du fonds Etat est réparti comme suit :
 - une dette reflétant la part restituable à l'Etat est constitué dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part s'élève à 25 % du résultat annuel;
 - le solde du résultat annuel est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties de la même façon. A l'échéance, le solde de la dette « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention » est restitué à l'Etat.

- la variation nette des liquidités est de 53 557 451 F;

L'augmentation des liquidités provient principalement des opérations liées à la vente d'une partie du terrain de Pinchat et à la vente du terrain de Malagnou. Ces ventes ont été réalisées dans le cadre du financement du projet d'acquisition d'un bâtiment au boulevard Carl-Vogt dédié à l'enseignement et à la recherche.

- le total des fonds propres est de 287 654 501 F en augmentation consécutif à l'excédent net constaté en 2013.

Il faut noter qu'un important travail de reclassement des fonds propres libres et des fonds propres affectés a été réalisé au cours de l'année 2013 à la satisfaction de l'organe de révision.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport financier de l'année 2013 y compris le rapport de l'organe de révision du 17 mars 2014

Rapport financier

Comptes 2013



IMPRESSUM**Editeur**

Rectorat de l'Université de Genève

Impression

Centre d'impression de l'Université de Genève

Tirage

100 exemplaires

Photographie

Jacques Erard

© Université de Genève, mars 2014

Table des matières

1. Le mot du Recteur	7
2. Les états financiers consolidés 2013 de l'Université de Genève	
2.1 Bilan	13
2.2 Compte d'exploitation	14
2.3 Tableau de flux de trésorerie	15
2.4 Tableau de variation des fonds propres	16
3. Les notes relatives aux états financiers consolidés de l'Université de Genève	
3.1 Informations générales	19
3.1.1 Présentation générale	19
3.1.2 Normes comptables	20
3.2 Principes et méthodes comptables	21
3.2.1 États financiers	21
3.2.2 Base et périmètre de consolidation et informations relatives aux parties liées	21
3.2.3 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture	22
3.2.4 Stocks	23
3.2.5 Actifs et passifs transitoires	23
3.2.6 Immobilisations corporelles	23
3.2.7 Immobilisations incorporelles	24
3.2.8 Immeubles de placement	25
3.2.9 Dettes et emprunts	25
3.2.10 Provisions et passifs éventuels	25
3.2.11 Fonds	26
3.2.12 Revenus	26
3.2.13 Subventions	27
3.2.14 Prestations aux collaborateurs	27
3.2.15 Contrats de location	28
3.2.16 Évaluation des risques	28
3.3 Annexes aux états financiers	28
3.3.1 Modification de la présentation des états financiers	28
3.3.2 Périmètre de consolidation	30
3.3.3 Information sectorielle	32
3.3.4 Information budgétaire	35
3.3.5 Liquidités et équivalents de liquidité	40

Table des matières

3.3.6	Placements financiers	40
3.3.7	Débiteurs	42
3.3.8	Actifs transitoires	44
3.3.9	Stocks	44
3.3.10	Immeubles de placement	44
3.3.11	Immobilisations corporelles et incorporelles	47
3.3.12	Subventions d'investissement constatées d'avance	48
3.3.13	Créanciers	49
3.3.14	Passifs transitoires	50
3.3.15	Fonds affectés à la recherche	51
3.3.16	Emprunts hypothécaires	52
3.3.17	Provisions	53
3.3.18	Part subvention à restituer à l'échéance de la COB	54
3.3.19	Part subvention non dépensée et Fonds d'innovation et de développement	56
3.3.20	Informations relatives au tableau de variation des fonds propres	57
3.3.21	Subventions reçues	59
3.3.22	Taxes universitaires	62
3.3.23	Autres écolages	62
3.3.24	Prestations de service et ventes	63
3.3.25	Dédommagements de tiers	64
3.3.26	Charges de personnel	64
3.3.27	Biens, services et marchandises	66
3.3.28	Subventions accordées	66
3.3.29	Résultat financier lié aux portefeuilles mobilier et immobilier	67
3.3.30	Informations relatives au tableau de flux de trésorerie	68
3.3.31	Principaux dirigeants	70
3.3.32	Informations relatives aux parties liées	71
3.3.33	Informations relatives à la société CIBM	73
3.3.34	Informations relatives à la société CADMOS	74
3.3.35	Litiges en cours	75
3.3.36	Contrats de leasing	76

4. Rapport de l'organe de révision 79

5. Autres informations

5.1	Statistiques des étudiants	83
5.1.1	Nombre total d'étudiants selon domicile à la fin des études antérieures	83
5.1.2	Accord intercantonal universitaire	83
5.2	Personnel de l'Université en 2013	84
5.2.1	Personnel total par faculté (fin d'année)	84
5.2.2	Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)	84
5.2.3	Personnel total par faculté (taux moyen)	85
5.2.4	Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)	85
5.3	Compte d'exploitation 2013 par type de bailleurs	86

Table des matières

5.4	Compte de fonctionnement budget « État » 2013	87
5.4.1	Total Université	87
5.4.2	Autorités universitaires	90
5.4.3	Faculté des Sciences	93
5.4.4	Faculté de Médecine	94
5.4.5	Faculté des Lettres	96
5.4.6	Faculté des Sciences économiques et sociales	97
5.4.7	Faculté de Droit	98
5.4.8	Faculté de Théologie	99
5.4.9	Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	100
5.4.10	Faculté de Traduction et d'interprétation	101
5.5	Investissements en 2013	102
5.5.1	Investissements par type de bailleurs	102
5.5.2	Investissements « État » par faculté	102



1. Le mot du Recteur

Structurellement, l'Université présente un résultat d'exploitation proche de l'équilibre. Le résultat net dépend donc du résultat financier des portefeuilles mobilier et immobilier. L'année 2013 aura été un excellent millésime puisque, grâce à des placements diversifiés répliquant les indices boursiers, les portefeuilles de titres ont dégagé des produits nets réalisés de l'ordre de 13.5 millions complétés de gains latents de l'ordre de 11.4 millions. Au total, le résultat financier s'élève à 29.0 millions, un montant similaire à celui de 2012 mais avec une très forte composante de gains en cash comme le montre le flux de trésorerie des activités de financement.

Lié aux missions de l'Université, le résultat d'exploitation est, quant à lui, légèrement déficitaire. Alors que le résultat net d'exploitation des fonds institutionnels est déficitaire à hauteur de 4.4 millions contre 5.3 millions en 2012, le compte « État » affiche un excédent de 1.8 millions après rétrocession à l'État. Cela constitue une amélioration par rapport au budget publié de 3.6 millions dont 70 % sont imputables à des revenus supérieurs aux attentes budgétaires et 30 % à des charges inférieures. Le rapport financier présente pour la première fois un compte-rendu et des explications sur les principaux écarts entre les montants réels et le budget.

Du côté des revenus, l'évolution est globalement positive. Toutefois, la position de l'Université par rapport aux autres hautes écoles universitaires s'est légèrement dégradée, même si la subvention fédérale de base est plus élevée que prévu. Quant aux subventions intercantionales, elles ont été plus faibles confirmant la dégradation tendancielle du flux « migratoire » des étudiants genevois et confédérés. Enfin, par le truchement des imputations internes, le compte « État » enregistre également une balance bénéficiaire par

Le mot du Recteur

rapport aux fonds provenant de l'extérieur, et ce pas uniquement en raison des gains boursiers.

Du côté des charges, après avoir ajusté les éléments sans impact sur le résultat net, le Compte « État » affiche un écart insignifiant par rapport au budget (moins de 0.2 %), signe d'un contrôle budgétaire efficace. Les mesures d'économies prises par l'Université ont déployé les effets escomptés et je remercie la communauté universitaire de son sens des responsabilités. Principal poste de dépense, la masse salariale est bien maîtrisée, avec une économie de l'ordre de 0.3 %, alors qu'à l'instar de toutes les entités du groupe « État », l'Université a subi un doublement imprévu de ses charges liées au plan de retraite anticipé.

Pour la période 2011 à 2014, l'Université bénéficie d'un crédit programme d'un montant légèrement supérieur à 65 millions de francs, qui lui permet de financer le renouvellement de ses équipements et d'acquérir de nouvelles infrastructures indispensables à une recherche d'excellence. Malheureusement, selon les informations en notre possession, le montant annuel du crédit d'investissement dont disposera l'Université pour les 4 années à venir devrait se voir fortement réduit pour s'établir à un montant annuel de 10 millions.

Compte tenu de la durée de vie des équipements dont dispose l'Université et des progrès technologiques incessants induisant une obsolescence rapide des équipements scientifiques de pointe, ce montant va s'avérer largement insuffisant pour assurer, au minimum, le maintien des équipements utilisés par nos chercheurs, enseignants et étudiants. Cela sera d'autant plus le cas que l'État a tendance à reporter sur notre institution des dépenses d'investissement qu'il prenait auparavant en charge, que ce soit par l'intermédiaire de l'Office des bâtiments ou de la Direction générale des systèmes de l'information.

Cette situation portera préjudice aussi bien à la qualité de la recherche qui est effectuée dans notre institution qu'à celle de la formation dont bénéficient nos étudiants. Cela impliquera inévitablement une détérioration de la compétitivité de l'Université, notamment pour conserver ses chercheurs les plus performants et en attirer d'autres, et cela réduira par conséquent la capacité de l'Université à obtenir des financements de tiers sur une base compétitive et par ricochet les subventions publiques évaluées selon la performance.

Cette réduction du budget d'investissement est également préjudiciable au moment même où, sur le plan fédéral, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation effectue un inventaire national des équipements particulièrement onéreux qui a pour objectif, d'une part, d'identifier les infrastructures de recherche existantes et, d'autre part, de déterminer les domaines dans lesquels des besoins se font jour pour préserver ou renforcer la capacité innovatrice de notre pays. Faute de financement cantonal, l'Université risque de se trouver marginalisée en raison de son incapacité à matcher les fonds fédéraux.

Cette évolution est extrêmement préoccupante. Les meilleures universités du monde sont en train de prendre le virage du numérique, critique pour assurer la qualité de la recherche et de l'enseignement, mais aussi déterminant en regard des besoins de la société dans son ensemble. De très importants investissements sont indispensables pour soutenir les plateformes techniques, les alimenter avec des bases de données de plus en plus massives et financer ce que l'on a pris l'habitude de désigner sous le nom d'humanités digitales. Les dépenses d'investissement, surtout dans le domaine éducatif, peuvent certes croître

Le mot du Recteur

quelque peu la dette publique, mais il s'agit d'une dette génératrice de croissance à venir garante de recettes fiscales futures supplémentaires. Vouloir réduire drastiquement ces dépenses est un bien mauvais calcul, une vision politique à court terme que Genève aurait tort d'adopter, surtout dans la période actuelle caractérisée par un isolement de la Suisse au sein de l'Europe. Adoptons plutôt le point de vue d'un investisseur qui ose le pari de l'avenir.



Jean-Dominique Vassalli
Recteur

2. Les états financiers consolidés 2013 de l'Université de Genève

États financiers consolidés

2.1 Bilan

au 31 décembre 2013

		2013	2012	Note	Page
			Retraité	1	28
Actif					
Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	80'663'693	27'106'242	5	40
	Placements financiers	249'311'929	254'208'274	6	40
	Immeubles de placement en vente	-	28'395'000	10	44
	Débiteurs avec contrepartie	31'431'369	38'717'829	7	42
	Débiteurs sans contrepartie	28'063'458	26'187'940	7	42
	Actifs transitoires	4'412'097	5'284'913	8	44
	Stocks	559'100	576'365	9	44
	Total actifs circulants a	394'441'645	380'476'563		
Actifs immobilisés	Immeubles de placement	74'539'000	70'173'000	10	44
	Immobilisations corporelles	72'460'928	76'590'364	11	47
	Immobilisations incorporelles	2'847'143	1'046'440	11	47
	Immobilisations en cours	7'184'105	4'204'465	11	47
	Subvention investissement constatée d'avance	-56'098'494	-56'979'817	12	48
	Autres actifs financiers	99'261	99'144		
	Total actifs immobilisés b	101'031'944	95'133'596		
	Total actif c=a+b	495'473'589	475'610'159		
Passif					
Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie - part à court terme	23'899'796	25'332'632	13	49
	Créanciers sans contrepartie	1'025'300	1'099'042	13	49
	Passifs transitoires	2'768'422	5'488'879	14	50
	Fonds affectés à la recherche	158'923'675	164'206'362	15	51
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	113'000	2'718'800	16	52
	Total fonds étrangers à court-terme d	186'730'193	198'845'715		
	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	4'947'414	3'096'897	13	49
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	5'294'800	2'802'000	16	52
	Impôts différés	7'510'079	6'693'266		
	Provisions	1'221'455	1'370'883	17	53
	Part subvention à restituer à échéance COB	2'115'147	1'510'235	18	54
	Total fonds étrangers à long-terme e	21'088'895	15'473'281		
	Total fonds étrangers f=d+e	207'819'088	214'318'996		
Fonds propres	Fonds d'innovation et de développement	17'667'481	20'131'333	19/20	56/57
	Autres fonds propres affectés	202'638'545	150'478'521	20	57
	Part subvention non dépensée	2'538'176	1'812'281	19/20	56/57
	Autres fonds propres libres	64'810'299	88'869'028	20	57
	Total fonds propres g	287'654'501	261'291'163		
	Total passif h=f+g	495'473'589	475'610'158		

Comptes au 31 décembre 2013
Montants en francs suisses

États financiers consolidés

2.2 Compte d'exploitation

au 31 décembre 2013

2013**2012**

Note Page

Retraité 1 28

Produits d'exploitation	Subventions reçues	687'457'031	691'104'681	21	59
	Taxes universitaires	11'990'105	11'863'330	22	62
	Autres écolages	17'425'983	15'624'169	23	62
	Prestations de services et ventes	35'941'290	31'494'141	24	63
	Dédommagement de tiers	4'702'421	4'399'146	25	64
	Recettes diverses	838'567	1'009'627		
	Dissolution de provision	210'483	13'207	17	53
	Produits d'exploitation	a	758'565'880	755'508'299	
Charges d'exploitation	Charges de personnel	555'061'332	543'169'759	26	64
	Biens, services, marchandises	97'579'042	94'116'656	27	66
	Charges bâtiments & service bureau	62'369'703	67'294'656	21	59
	Amortissements	28'365'337	33'218'232	11	47
	Pertes sur débiteurs	473'399	187'656		
	Subventions accordées	17'339'783	18'267'561	28	66
	Charges d'exploitation	b	761'188'595	756'254'521	
	Résultat net d'exploitation	c=a-b	-2'622'715	-746'221	
Produits financiers	Produits réalisés portefeuille mobilier	14'156'340	14'273'820	29	67
	Gains latents portefeuille mobilier	11'435'346	21'843'576	29	67
	Produits immeubles de placement	2'701'886	10'591'077	10	44
	Gains latents immeubles de placement	4'366'000	2'097'807	10	44
	Produits financiers	d	32'659'572	48'806'280	
Charges financières	Pertes réalisées portefeuille mobilier	690'894	14'408'317	29	67
	Frais de gestion portefeuille mobilier	590'922	503'959		
	Charges immeubles de placement	2'391'703	3'451'767	10	44
	Charges financières	e	3'673'518	18'364'043	
	Résultat financier	f=d-e	28'986'053	30'442'237	
	Résultat net	g=c+f	26'363'338	29'696'016	

États financiers consolidés

2.3 Tableau de flux de trésorerie**2013****2012** *Note Page*

au 31 décembre 2013

retraité *1 28*

Activités d'exploitation	Résultat net de l'exercice		26'363'338	29'696'016		
	+/- charges & revenus non monétaires		-3'517'860	-19'708'671	<i>30</i>	<i>68</i>
	+/- charges & produits financiers		-13'184'708	949'038	<i>30</i>	<i>68</i>
Capacité d'autofinancement			a	9'660'770	10'936'383	
	Variation des actifs d'exploitation (<i>augmentation / diminution</i>)		-4'869'024	1'996'657	<i>30</i>	<i>68</i>
	Variation des passifs d'exploitation (<i>diminution / augmentation</i>)		-7'054'293	3'025'011	<i>30</i>	<i>68</i>
Variation de l'actif d'exploitation net			b	-11'923'318	5'021'669	
Flux de trésorerie des activités d'exploitation			c=a+b	-2'262'547	15'958'052	
Activités d'investissement	Dépenses d'investissement		-29'879'067	-37'956'186	<i>11</i>	<i>47</i>
	Recettes d'investissement		17'114'815	26'052'841	<i>12</i>	<i>48</i>
Flux de trésorerie des activités d'investissement			d	-12'764'252	-11'903'346	
Activités de financement	Produits financiers		16'858'226	17'415'005	<i>29</i>	<i>67</i>
	Charges financières		-3'673'518	-18'364'043	<i>29</i>	<i>67</i>
	Variation des actifs financiers (<i>diminution / augmentation</i>)		40'512'542	-34'429'691		
	Apports / Retraits (<i>diminution / augmentation</i>)		15'000'000	-5'000'000		
	Variation emprunts hypothécaires (<i>diminution</i>)		-113'000	-113'000	<i>16</i>	<i>52</i>
Flux de trésorerie des activités de financement			e	68'584'250	-40'491'730	
Variation nette des liquidités			f=c+d+e	53'557'451	-36'437'023	
Variation des liquidités	Liquidités en début de période	g	27'106'242	63'543'266	<i>5</i>	<i>40</i>
	Liquidités en fin de période	h=g+f	80'663'693	27'106'242	<i>5</i>	<i>40</i>

Comptes au 31 décembre 2013
Montants en francs suisses

15

2.4 Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2013

	Solde au 01.01	Résultat net	Autres Fonds propres libres	FID	Autres FPA	Solde au 31.12	Note	Page
Fonds propres affectés	170'609'853	-	-	-2'463'852	52'160'024	220'306'025		
Fonds d'innovation et de développement (FID)	20'131'333			-2'463'852		17'667'481	19/20	56/57
Fonds universitaires avec chartes	87'692'324				-12'305'417	75'386'907	20	57
Autres Fonds propres affectés (FPA)	62'786'197				64'465'441	127'251'638	20	57
Fonds propres libres	90'681'310	26'363'338	-48'607'329	-1'088'842	-	67'348'476		
Part de subvention non dépensée	1'812'281	1'814'737		-1'088'842		2'538'176	19/20	56/57
Autres Fonds propres libres	88'869'028	24'548'601	-48'607'329			64'810'300	20	57
Total Fonds propres	261'291'163	26'363'338	-48'607'329	-3'552'694	52'160'024	287'654'501		
Fonds propres affectés	136'566'199	-	-	8'722'990	25'320'664	170'609'853	1	28
Fonds d'innovation et de développement (FID)	11'408'343			8'722'990		20'131'333	19/20	56/57
Fonds universitaires avec chartes	64'967'226				22'725'097	87'692'324	20	57
Autres Fonds propres affectés (FPA)	60'190'630				2'595'567	62'786'197	20	57
Fonds propres libres	95'028'948	29'696'016	-22'975'342	-11'068'312	-	90'681'310		
Part de subvention non dépensée	8'349'890	4'530'704		-11'068'312		1'812'281	19/20	56/57
Autres Fonds propres libres	86'679'058	25'165'312	-22'975'342			88'869'028	20	57
Total Fonds propres	231'595'147	29'696'016	-22'975'342	-2'345'322	25'320'664	261'291'163		

3. Les notes relatives aux états financiers consolidés de l'Université de Genève

3.1 Informations générales

3.1.1 Présentation générale

L'Université de Genève est un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du Conseil d'État (par l'intermédiaire du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, ci-après DIP), selon la loi cantonale sur l'Université (L10103 de 2009). L'Université s'organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d'action. Elle est responsable de sa gestion dans le cadre des orientations, principes et règles stipulés dans la loi cantonale, et dans le respect des dispositions du droit fédéral. L'Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L'Université a pour mission d'être un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu'à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité.

Tous les quatre ans, l'État de Genève et l'Université négocient les objectifs assignés à l'Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour y parvenir, les méthodes et les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. Ces éléments sont consignés dans une convention d'objectifs (COB) quadriennale, laquelle fixe également une enveloppe budgétaire. La COB actuelle couvre la période 2012 à 2015 selon la loi 11023.

L'Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités.

- Les collectivités publiques, notamment l'État de Genève et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche.
- Les Fonds de tiers qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), l'Union européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires en contrepartie des prestations fournies.

Accueillant 14'675 étudiants-e-s en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire 2013, dont 37 % d'étudiants étrangers de plus de 147 nationalités différentes, elle se situe parmi les 3 plus grandes universités de Suisse, après Zurich. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s'adressent à plus de 10'307 étudiants. L'Université compte 5'978 collaborateurs, toutes sources de financement confondues.

L'Université est composée de huit facultés et de nombreux centres interfacultaires. Elle dispense un enseignement dans l'essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques. Elle a rejoint l'espace européen de l'enseignement supérieur par le passage au système de Bologne. Elle est membre de différents réseaux universitaires dont notamment la LERU (League of European Research Universities), le Forum international des universités publiques, le Groupe de Coïmbra et plus récemment le G3 qui regroupe les trois principales universités francophones polyvalentes.

Par le biais des comparaisons internationales fondées sur les « ranking globaux », l'Université se profile comme une des universités polyvalentes les plus réputées du monde francophone. À l'échelle mondiale, elle figure parmi le 1 % des universités les mieux classées.

Les organes de l'Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décanats, l'Assemblée de l'Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes (Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Dans le modèle de gouvernance de l'Université, le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant. Il est composé d'un Recteur - désigné par l'Assemblée de l'Université et nommé par le Conseil d'État - et de quatre Vices-Recteur-trice -s. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle, ainsi que des relations avec les autorités politiques cantonale et fédérale et les autres institutions d'enseignement et de recherche. L'État de Genève est l'entité « contrôlante » de l'Université.

3.1.2 Normes comptables

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État de Genève (L 1096 de 2013), les états financiers sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (D 1 05.15), des directives d'exécution et d'un manuel comptable (anciennement DiCo-GE). Les principes d'image fidèle, de comptabilité d'exercice et des coûts historiques constituent les fondements des états financiers, sauf pour les classes d'actifs qui sont portés à leur juste valeur.

En application du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF, article 6), les états financiers de l'Université dérogent aux normes IPSAS dans les deux domaines suivants : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés dans les états financiers (IPSAS 25); et le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants ne doit pas être publié dans les états financiers (IPSAS 20).

Quant aux engagements de prévoyance à l'égard de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), en application des dispositions cantonales, l'Université n'est pas tenue de mentionner l'incidence de cette dérogation dans ses états financiers dans la mesure où cette responsabilité incombe uniquement à l'État de Genève sur la base des données produites par la CIA (taux de couverture, capitaux de prévoyance et découvert).

Enfin, les normes IPSAS préconisent de tenir les comptes selon le principe de la comptabilité d'exercice, convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent. En cours d'année, l'Université n'enregistre pas systématiquement les engagements de dépenses et les produits selon le principe de la comptabilité d'exercice. Toutefois, grâce à la mise en place d'un dispositif ad hoc, l'Université respecte le principe de comptabilité d'exercice au moment de l'établissement des états financiers.

3.2. Principes et méthodes comptables

3.2.1 États financiers

Les états financiers consolidés de l'Université sont constitués par le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres, les notes annexes et le rapport du réviseur. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) et établis au 31 décembre 2013. Vu la norme de présentation privilégiée dans l'établissement des tableaux des états financiers, les écarts arithmétiques découlent d'arrondis.

Le bilan est composé des actifs et des passifs. Les actifs sont des ressources contrôlées par l'Université du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou des potentiels de services. Les passifs sont des obligations actuelles de l'Université résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Les actifs sont présentés selon l'ordre de disponibilité, les passifs selon l'ordre d'exigibilité.

Le compte d'exploitation est composé des produits et des charges. Le résultat net indique la performance de l'Université de l'année. Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service lorsque celles-ci conduisent à une augmentation des fonds propres. Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui induisent une diminution des fonds propres.

Le tableau de flux de trésorerie présente les entrées et sorties de trésorerie classées selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La méthode indirecte est utilisée pour établir le tableau de flux de trésorerie. Cette méthode consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans mouvement de trésorerie, ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrée ou sortie de trésorerie lié à l'exploitation.

Le tableau de variation des fonds propres illustre l'évolution des fonds propres. La variation totale des fonds propres reportés découle du résultat net de l'exercice et des autres éléments du résultat global qui ne sont pas enregistrés dans le compte d'exploitation en application des normes IPSAS, ainsi que des attributions et utilisations de réserves.

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date de clôture et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'Université à disposition de la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Le domaine impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers est l'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement.

3.2.2 Base et périmètre de consolidation et informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels de l'Université, ainsi

que ceux des Sociétés Immobilières (SI) dans lesquelles l'Université exerce un contrôle exclusif. La consolidation est effectuée selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les transactions et soldes internes, y compris les charges et produits, sont intégralement éliminés en consolidation. Les bénéfices et pertes découlant de transactions internes et qui sont compris dans la valeur des actifs sont également intégralement éliminés en consolidation.

Basée sur l'inventaire des entités proches de l'Université, la liste des parties liées répertorie les entités dans lesquelles un représentant officiel de l'Université est présent dans l'organe suprême de direction. Les informations publiées relatives aux parties liées répondent aux exigences fixées dans la norme IPSAS 20, notamment en qualifiant la nature du contrôle et le statut juridique de l'entité, ainsi que la liste des entités partenaires.

3.2.3 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture

Actifs financiers :

Les liquidités et équivalents de liquidités, les titres et les participations sont enregistrés à leur coût lors de leur acquisition, puis évalués à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être déterminée.

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours. Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les titres sont composés de trois types d'actifs financiers : ceux détenus à des fins de transaction, ceux détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des titres vendus à court terme et faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur lors de la clôture annuelle. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Il faut par ailleurs que l'Université ait la ferme intention, ainsi que la capacité de détenir ces actifs jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont inclus dans le compte d'exploitation lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils sont dépréciés.

Entrent dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente tous les titres qui ne sont ni des titres détenus à des fins de transaction, ni des titres détenus jusqu'à échéance. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisé dans le compte d'exploitation.

Instruments financiers dérivés :

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le compte d'exploitation. Lorsque des instruments financiers dérivés sont acquis afin de réduire l'exposition aux risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat.

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change induit par la variation des

cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

Comptabilité de couverture :

La comptabilisation de la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture dépend si, lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte d'exploitation (partie résultat financier), de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert.

La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

3.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Les principaux types de stocks recensés sont : fournitures de bureau-papeterie, consommables informatiques, mobiliers, fournitures d'imprimerie, matériels chimiques, fournitures d'atelier, fournitures d'animalerie, fournitures du service des sports et matériels dentaires. Certains stocks restent la propriété du fournisseur et ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

3.2.5 Actifs et passifs transitoires

Les actifs transitoires comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à recevoir. Les passifs transitoires incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

3.2.6 Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un bien. Tant que l'immobilisation corporelle n'est pas mise en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement sont présentés dans les immobilisations corporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est comptabilisé dans les immobilisations corporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ».

Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou que le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

Notes relatives aux états financiers consolidés

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Il est enregistré en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Aménagement : 10 ans
- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans
- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Matériels de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation corporelle a perdu de sa valeur, ce bien doit être déprécié. Une perte de valeur est immédiatement constatée dans le compte d'exploitation lorsque la valeur comptable d'un actif est plus élevée que sa valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de cette valeur.

Les plus et moins-values sur cessions ou mises au rebut de biens mobiliers sont déterminées en comparant les produits reçus avec la valeur nette comptable et sont incluses dans le compte d'exploitation.

Selon le REEF (article 14), l'Université ne comptabilise pas à l'actif de son bilan la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État de Genève et au passif la dette correspondante vis-à-vis de l'État de Genève. L'Université enregistre en charge une estimation des coûts de mise à disposition (location opérationnelle) et en produit la subvention non monétaire accordée par l'État de Genève.

3.2.7 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Elle doit être identifiable et être contrôlée. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Pour les immobilisations générées en interne, deux phases doivent être distinguées. La phase de recherche au cours de laquelle toutes les dépenses sont comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation et la phase de développement dans laquelle les dépenses sont activées en fonction des critères définis dans la directive interne « Activation des dépenses dédiées à l'acquisition et au développement d'une application informatique ». Tant que l'immobilisation incorporelle n'est pas mise en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement est présenté dans les immobilisations incorporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ».

Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures maintiennent généralement les avantages économiques

futurs ou le potentiel de service d'une immobilisation incorporelle existante et sont donc comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Enregistré en charge dans le compte d'exploitation, l'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- o Logiciel : 4 ans

Les règles de dépréciation d'actifs sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles.

Suite à la cession d'une immobilisation incorporelle, la plus ou moins-value est comptabilisée respectivement en revenu ou en charge de l'exercice concerné.

3.2.8 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles détenus par l'Université sont tous des immeubles de placement. Ils sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement acheté comprend son prix d'achat y compris les coûts de transaction directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une variation de la juste valeur doit être inscrit dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

3.2.9 Dettes et emprunts

Une dette ou un emprunt doit être évalué initialement à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt. La part des emprunts remboursables à moins d'un an doit être clairement distinguée de la part des emprunts remboursables à plus d'un an.

3.2.10 Provisions et passifs éventuels

Deux catégories de provision sont prévues : les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation d'actifs.

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'Université a une obligation actuelle induite par un événement passé (fait générateur), qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée sur la base de critères économiques appliqués de façon constante. Elles sont comptabilisées au passif du bilan. Les ajustements des provisions sont comptabilisés dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées, dans la rubrique

spécifique de charges en cas d'augmentation ou en produit en cas de dissolution.

Les provisions pour dépréciation d'actifs sont constituées lorsqu'il existe un élément probant impliquant que l'Université ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés non encore recouverts. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées.

Les passifs éventuels sont reconnus dans les annexes aux états financiers, si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- L'Université a une obligation potentielle résultant d'un événement passé et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle;
- Bien que l'Université ait une obligation actuelle résultant d'événements passés, l'opération n'est pas comptabilisée car soit il est plus improbable que probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, soit le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

3.2.11 Fonds

Les fonds sont catégorisés en fonds alloués par des tiers avec conditions, en fonds propres munis de restrictions d'utilisation et en fonds propres libres.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers et qui comportent une obligation d'utilisation claire (obligation de résultat, obligation de moyens) par rapport au but statutaire de l'organisation et une clause de remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les revenus sont reconnus dans l'exercice où sont encourues les dépenses opérationnelles correspondantes.

Les fonds propres munis de restrictions d'utilisation ou fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus de l'exercice durant lequel ils sont reçus.

Les fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation. L'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation.

Lors de l'utilisation des fonds propres, les charges et produits de ces fonds sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

3.2.12 Revenus

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Les fonds alloués par des tiers avec conditions et les subventions reçues sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées selon le principe de correspondance des charges et des revenus. Les produits comprennent la juste valeur des ventes de biens et services, nets de taxes sur la valeur ajoutée, rabais et remises.

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant de la vente comprennent la vente de livres et de publications. Ils sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Généralement, les produits sont comptabilisés lorsque les biens ont été facturés.

Les redevances perçues au titre de droits d'utilisation des brevets sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises selon les conditions précisées dans les accords.

Les produits des intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sur titres de placement sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

3.2.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions reçues liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, de manière systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Les subventions octroyées sont enregistrées en charges. Quant aux allocations à des personnes physiques, elles sont comptabilisées dans les états financiers lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et lorsque la prestation est due.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge enregistrée en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

Les subventions non monétaires sont valorisées dans les états financiers en produit, en miroir des charges valorisées dans le même temps et comptabilisées en fonction de leur nature.

Les subventions liées à des immobilisations (subventions d'investissement) sont des subventions publiques dont la condition principale est que l'Université construise ou acquière des immobilisations corporelles ou incorporelles. Elles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Les produits différés des subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation corporelle ou incorporelle financée.

3.2.14 Prestations aux collaborateurs

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire correspondre les charges liées aux employés avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés.

Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenus (PLEND). Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement envers l'ensemble des collaborateurs actifs et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie

comptabilisée en fonction de sa nature. Étant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

Quant aux engagements de prévoyance à l'égard de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), en application des dispositions cantonales, l'Université n'est pas tenue de mentionner l'incidence de cette dérogation dans ses états financiers dans la mesure où cette responsabilité incombe à l'État de Genève sur la base des données produites par la CIA (taux de couverture, capitaux de prévoyance et découvert).

3.2.15 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

3.2.16 Évaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation des risques de l'Université, le Rectorat a décidé en décembre 2009 d'engager un processus visant à formaliser la cartographie des risques pour l'institution. Grâce aux travaux menés en ateliers avec des représentants des différents corps de la Communauté universitaire, en fonction des appréciations du Rectorat, une cartographie des risques a été adoptée comportant 270 risques toutes catégories confondues (de faible à fort) et classés selon une typologie distinguant les risques académiques, de gouvernance, politiques, d'image, financiers, d'infrastructures, juridiques et sociaux. De cet ensemble, le Rectorat a mis en évidence 30 risques majeurs de l'Université qui ont fait l'objet d'une analyse détaillée avec l'établissement d'une fiche individuelle de risque débouchant sur la mise en place d'une gestion appropriée. Le Rectorat a validé le contenu des fiches de risque en novembre 2011. Le dispositif prévoit une revue annuelle des fiches de risques par le Rectorat, ainsi qu'une information sur les mesures prises par les responsables de risques pour réduire le risque résiduelle. Ce suivi a été effectué en novembre 2013.

3.3 Annexes aux états financiers

3.3.1 Modification de la présentation des états financiers

Tableau de flux de trésorerie

Pour accroître la lisibilité des états financiers et dès lors leur « interprétabilité », la présentation du tableau de flux de trésorerie a été revue tant sur la forme que sur le fond. Les principales modifications de construction du tableau de flux de trésorerie concernent la délimitation des flux de trésorerie entre les activités d'exploitation, celles d'investissement et celles de financement. Les définitions suivantes ont été arrêtées. Le flux de trésorerie des activités d'investissement rend compte des mouvements de trésorerie consécutifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi qu'au financement provenant de tiers pour ces acquisitions. Le flux de trésorerie des activités de financement enregistre les opérations « cash » effectuées sur le portefeuille de titres mobiliers, ainsi que sur les immeubles de placement. Il inclut également les

apports (investissement) / retraits (désinvestissement) des portefeuilles mobilier et immobilier. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation représente le solde des mouvements de trésorerie. À relever que la notion de charges et revenus non monétaires pris en considération dans le calcul de la capacité d'autofinancement a également fait l'objet d'une adaptation. Enfin pour garantir la comparabilité temporelle, les données 2012 publiées dans les états financiers 2013 ont été ajustées.

Reclassement entre la catégorie des provisions et celles des créanciers et passifs transitoires

Dans le rapport financier 2012, les engagements liés au PLEND, aux soldes d'heures supplémentaires et congés dus et rappels CIA ont été présentés dans les fonds étrangers à long-terme sous la rubrique des provisions. À l'exception des rappels CIA liés aux promotions des collaborateurs de l'Université, partant du principe que tous ces autres passifs représentent des soldes dus avec une quasi-certitude, leur présentation dans les fonds étrangers a été modifiée avec une intégration dans la catégorie des créanciers avec contrepartie (part à court terme) dans le rapport financier 2013. En ce qui concerne les rappels CIA liés aux promotions des collaborateurs de l'Université, dans la mesure où ces passifs représentent un décalage temporel dans la facturation de l'institution de prévoyance, ils sont présentés dans la catégorie des passifs transitoires (charges à payer). À relever enfin que pour les engagements liés au PLEND, les créanciers avec contrepartie sont scindés pour mettre en évidence les parts à court, respectivement à long, terme. Pour garantir la comparabilité temporelle, les données 2012 publiées dans les états financiers 2013 ont été ajustées.

Ce reclassement déploie deux effets collatéraux sur la présentation des produits et charges d'exploitation du compte de résultat, ainsi que sur le calcul de la capacité d'autofinancement présenté dans le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice 2012. En ce qui concerne le compte de résultat, le reclassement induit une diminution des dissolutions de provisions d'un montant de CHF 348'938, compensée par une diminution équivalente des charges de personnel, en raison des schémas comptables liés à un ajustement d'un créancier / d'un passif transitoire. À relever que cet ajustement ne modifie pas le résultat d'exploitation. Pour garantir la comparabilité temporelle, les données 2012 publiées dans les états financiers 2013 ont été ajustées.

En ce qui concerne le tableau de flux de trésorerie, dans la mesure où le calcul de la capacité d'autofinancement inclut la variation des charges et revenus non monétaires, le reclassement induit une diminution de la capacité d'autofinancement et l'augmentation équivalente de la variation de l'actif d'exploitation net. À relever que cet ajustement ne modifie pas le flux de trésorerie des activités d'exploitation de l'année 2012. Pour garantir la comparabilité temporelle, les données 2012 publiées dans les états financiers 2013 ont été ajustées.

Reclassements au sein des fonds propres

Dans le rapport financier 2012, les fonds propres des sociétés immobilières consolidées dans les états financiers de l'Université ont été présentés dans la catégorie des autres fonds propres libres. Dans la mesure où les sociétés immobilières représentent une partie du capital des fonds universitaires avec chartes qui sont inclus dans la catégorie des fonds propres affectés, les fonds propres des sociétés immobilières ont été reclassés dans la catégorie des « autres fonds propres affectés ». Toutes choses étant égales par ailleurs, ce reclassement induit une diminution des autres fonds propres libres de CHF 22'362'241 et une augmentation équivalente des autres fonds propres affectés.

Par ailleurs, les réserves de réévaluation du portefeuille de trésorerie et celles des immeubles de

Notes relatives aux états financiers consolidés

placement ont été présentées dans les fonds propres affectés en 2012. Ces réserves représentant le résultat cumulé des portefeuilles mobiliers et immobiliers de l'Université, il a été décidé de les inclure dans les autres fonds propres libres. Toutes choses étant égales par ailleurs, ce reclassement induit une diminution des autres fonds propres affectés de CHF 70'183'890 et une augmentation équivalente des autres fonds propres libres.

Ces reclassements modifient la répartition des fonds propres présentés dans le bilan, dans le tableau de variation des fonds propres et dans les notes annexes aux états financiers. Ils induisent une diminution du solde des fonds propres affectés de CHF 47'821'649 et une augmentation équivalente de celui des fonds propres libres sans impact sur le montant total des fonds propres. Pour garantir la comparabilité temporelle, les données 2012 publiées dans les états financiers 2013 ont été ajustées.

3.3.2 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels de l'Université, ainsi que ceux des SI dans lesquelles l'Université exerce un contrôle exclusif à 100% (pourcentages de contrôle et d'intérêt). Il s'agit des SI suivantes : « 15 rue Pictet de Rochemont », « Les Roseaux », « Radiosa », « 8 route de St Julien » et « 7 rue du 31 Décembre ».

Selon la méthode de l'intégration globale, le tableau suivant présente les opérations de consolidation pour l'établissement du bilan de l'exercice 2013.

Notes relatives aux états financiers consolidés

Bilan au 31 décembre 2013	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières		débit	crédit	
Actif						
Liquidités	80'215'537	448'156	80'663'693	420'000	420'000	80'663'693
Placements financiers	251'379'876	-	251'379'876	-	2'067'947	249'311'929
Immeubles de placement en vente	-	-	-	-	-	-
Débiteurs avec contrepartie	31'176'210	255'159	31'431'369	-	-	31'431'369
Débiteurs sans contrepartie	28'063'354	104	28'063'458	-	-	28'063'458
Actifs transitoires	4'406'810	5'287	4'412'097	-	-	4'412'097
Stocks	559'100	-	559'100	-	-	559'100
Total actifs circulants	395'800'887	708'705	396'509'592	420'000	2'487'947	394'441'645
Immeubles de placement	36'369'001	-	36'369'001	38'170'000	-	74'539'001
Immobilisations corporelles	72'460'928	38'170'000	110'630'928	-	38'170'000	72'460'928
Immobilisations incorporelles	2'847'143	-	2'847'143	-	-	2'847'143
Immobilisations en cours	7'184'105	-	7'184'105	-	-	7'184'105
Subvention d'investissement constatée d'avance	-56'098'494	-	-56'098'494	-	-	-56'098'494
Autres actifs financiers	99'261	-	99'261	-	-	99'261
Total actifs immobilisés	62'861'944	38'170'000	101'031'944	38'170'000	38'170'000	101'031'944
Total actif	458'662'831	38'878'705	497'541'536	38'590'000	40'657'947	495'473'589
Passif						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	23'899'796	-	23'899'796	-	-	23'899'796
Créanciers sans contrepartie	928'741	96'558	1'025'300	-	-	1'025'300
Passifs transitoires	2'762'422	6'000	2'768'422	-	-	2'768'422
Fonds affectés à la recherche	158'923'675	-	158'923'675	-	-	158'923'675
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70'200	42'800	113'000	-	-	113'000
Total fonds étrangers à court terme	186'584'834	145'358	186'730'193	-	-	186'730'193
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	4'347'414	-	4'347'414	-	-	4'347'414
Emprunts hypothécaires - part à long terme	1'614'600	5'748'147	7'362'747	2'067'947	-	5'294'800
Impôts différés	-	75'100'079	75'100'079	-	-	75'100'079
Provisions	1'221'455	-	1'221'455	-	-	1'221'455
Part subvention à restituer à échéance COB	2'115'147	-	2'115'147	-	-	2'115'147
Total fonds étrangers à long terme	9'898'616	13'258'226	23'156'842	2'067'947	-	21'088'895
Total fonds étrangers	196'483'450	13'403'585	209'887'035	2'067'947	-	207'819'088
Fonds d'innovation et de développement	17'667'481	-	17'667'481	-	-	17'667'481
Autres fonds propres affectés	177'163'424	-	177'163'424	-	25'475'120	202'638'545
Part subvention non dépensée	2'538'176	-	2'538'176	-	-	2'538'176
Autres fonds propres libres	64'810'299	25'475'120	90'285'419	25'895'120	420'000	64'810'299
Total fonds propres	262'179'381	25'475'120	287'654'501	25'895'120	25'895'120	287'654'501
Total passif	458'662'831	38'878'705	497'541'536	27'963'067	25'895'120	495'473'589

Le tableau suivant présente les opérations de consolidation pour l'établissement du compte d'exploitation pour l'exercice 2013.

Notes relatives aux états financiers consolidés

Compte d'exploitation au 31 décembre 2013	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières		débit	crédit	
Produits d'exploitation	758'565'880	2'115'354	760'681'234	2'115'354	-	758'565'880
Charges d'exploitation	761'188'595	1'674'894	762'863'489	-	1'674'894	761'188'595
Résultat net d'exploitation	-2'622'715	440'460	-2'182'255	-2'115'354	1'674'894	-2'622'715
Revenus financiers	14'156'340	-	14'156'340	-	-	14'156'340
Gains latents portefeuille mobilier	11'435'346	-	11'435'346	-	-	11'435'346
Produits immeubles de placement	1'042'729	-	1'042'729	456'198	2'115'354	2'701'886
Gains latents immeubles de placement	1'116'000	3'250'000	4'366'000	-	-	4'366'000
Produits financiers	27'750'416	3'250'000	31'000'416	456'198	2'115'354	32'659'573
Pertes réalisées portefeuille mobilier	690'894	-	690'894	-	-	690'894
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion portefeuille mobilier	590'922	-	590'922	-	-	590'922
Charges immeubles de placement	595'425	157'581	753'007	1'674'894	36'198	2'391'703
Charges financières	1'877'241	157'581	2'034'822	1'674'894	36'198	3'673'519
Résultat financier	25'873'175	3'092'419	28'965'594	-2'131'091	2'151'552	28'986'054
Résultat net	23'250'460	3'532'879	26'783'339	-4'246'446	3'826'446	26'363'339

3.3.3 Information sectorielle

Dans la mesure où l'Université présente simultanément des états financiers individuel et consolidé, l'information sectorielle n'est présentée que pour les états financiers consolidés. L'information sectorielle est préparée selon des méthodes comptables identiques à celles appliquées pour établir et présenter les états financiers. Enfin, les objectifs sont d'aider le lecteur des états financiers à mieux comprendre la performance passée de l'Université, à identifier les ressources affectées à l'appui de ses principales activités, ainsi qu'améliorer la transparence de l'information financière.

En admettant que les chevauchements entre une vue disciplinaire et les structures facultaires ne sont pas significatifs, l'Université a défini quatre secteurs d'activités :

- les disciplines des sciences (faculté des sciences),
- les disciplines médicales (faculté de médecine),
- les disciplines des sciences humaines (facultés des lettres, de théologie et de traduction et interprétation),
- les disciplines des sciences sociales (facultés des sciences économiques et sociales, de droit et de psychologie et sciences de l'éducation).

En partant du compte d'exploitation présenté dans les états financiers de l'Université auquel il faut inclure les imputations internes entre les sources de financement et exclure les charges et produits financiers, en isolant le solde des charges et produits des autorités universitaires (Rectorat et administration centrale) considéré comme des moyens communs et des activités de support, les charges et produits sectoriels suivants sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Notes relatives aux états financiers consolidés

2013	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	14'133'236	12'389'926	264'773	2'391'016
Subventions acquises	63'116'516	63'958'517	10'156'611	22'718'087
Produits sectoriels, hors imputations internes	77'249'752	76'348'444	10'421'384	25'109'103
Imputations internes	20'482'499	19'079'420	1'143'395	12'485'048
Produits sectoriels	97'732'252	95'427'863	11'564'779	37'594'152
Charges de personnel	152'227'886	131'839'660	55'143'055	102'302'917
Dépenses générales	27'117'883	25'083'072	2'006'342	8'541'318
Amortissements	13'228'720	7'489'303	662'405	910'038
Subventions accordées	1'165'242	1'766'277	1'832'780	862'369
Charges sectorielles, hors imputations internes	193'739'731	166'178'312	59'644'582	112'616'642
Imputations internes	17'433'669	17'233'175	1'451'658	12'240'190
Charges sectorielles	211'173'399	183'411'487	61'096'240	124'856'833

2012	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	8'990'039	11'973'050	318'588	2'584'180
Subventions acquises	71'821'384	75'893'950	11'434'406	22'442'015
Produits sectoriels, hors imputations internes	80'811'423	87'867'001	11'752'994	25'026'195
Imputations internes	7'830'666	7'490'120	499'675	4'832'789
Produits sectoriels	88'642'089	95'357'120	12'252'669	29'858'984
Charges de personnel	149'022'119	130'694'874	55'208'528	102'705'528
Dépenses générales	26'411'408	26'458'806	1'694'576	8'543'667
Amortissements	12'422'167	7'701'179	658'294	982'205
Subventions accordées	-14'725	2'200'303	1'540'905	406'807
Charges sectorielles, hors imputations internes	187'840'970	167'055'162	59'102'303	112'638'206
Imputations internes	8'433'133	8'953'995	588'212	4'606'706
Charges sectorielles	196'274'103	176'009'157	59'690'515	117'244'912

En ne considérant que les actifs / passifs opérationnels rattachés à une structure facultaire, les actifs / passifs sectoriels sont présentés dans les tableaux suivants. À relever que les autres actifs / passifs ne sont pas attribués à un secteur donné dans la mesure où ils sont gérés dans une perspective institutionnelle. Enfin, conformément à l'article 14 du REEF, la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État de Genève et la dette correspondante ne sont pas

Notes relatives aux états financiers consolidés

comptabilisées au bilan de l'Université.

2013	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	6'219'573	9'604'670	81'219	807'658
Actifs immobilisés	37'202'755	16'257'936	1'631'096	2'161'237
Actifs sectoriels	43'422'328	25'862'606	1'712'315	2'968'895
Fonds étrangers	44'315'208	50'022'108	4'340'979	13'133'266
Fonds propres	19'689'078	18'883'990	2'949'926	11'127'307
Passifs sectoriels	64'004'285	68'906'098	7'290'905	24'260'573

2012	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	7'623'738	7'032'885	45'073	115'355
Actifs immobilisés	35'607'913	18'754'935	1'872'989	2'510'325
Actifs sectoriels	43'231'652	25'787'820	1'918'062	2'625'680
Fonds étrangers	51'473'487	51'212'617	5'244'520	12'818'647
Fonds propres	19'377'240	19'127'976	2'198'722	11'056'301
Passifs sectoriels	70'850'727	70'340'593	7'443'242	23'874'948

En fonction des structures d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépenses annuelles d'acquisition sont présentées dans les tableaux suivants.

2013	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	12'438'130	3'354'329	-	197'241
Matériels informatiques	1'251'478	885'974	318'719	481'525
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	1'030'469	720'985	104'113	98'567
Logiciels	34'270	157'690	1'637	19'227
Investissements sectoriels	14'754'346	5'118'979	424'469	796'559

2012	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	11'825'028	6'374'812	-	239'072
Matériels informatiques	1'504'400	871'313	224'894	609'287
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	1'774'953	1'007'918	183'165	266'665
Logiciels	122'169	193'321	24'353	30'409
Investissements sectoriels	15'226'549	8'447'364	432'412	1'145'433

Notes relatives aux états financiers consolidés

État de rapprochement entre les informations fournies pour les secteurs et les informations présentées dans les états financiers consolidés :

2013	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	189'128'684	569'437'196	758'565'880	758'565'880
Charges d'exploitation, hors imputations internes	532'179'267	229'009'328	761'188'595	761'188'595
Produits financiers	-	32'659'572	32'659'572	32'659'572
Charges financières	-	3'673'518	3'673'518	3'673'518
Actifs	73'966'144	421'507'445	495'473'589	495'473'589
Passifs	164'461'861	331'011'728	495'473'589	495'473'589
Investissements	21'094'354	8'784'713	29'879'067	29'879'067

2012	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	205'457'612	550'050'687	755'508'299	755'508'299
Charges d'exploitation, hors imputations internes	526'636'641	229'617'880	756'254'521	756'254'521
Produits financiers	-	48'806'280	48'806'280	48'806'280
Charges financières	-	18'364'043	18'364'043	18'364'043
Actifs	73'563'213	402'046'945	475'610'158	475'610'159
Passifs	172'509'509	303'100'649	475'610'158	475'610'158
Investissements	25'251'759	12'704'428	37'956'186	37'956'186

3.3.4 Information budgétaire

Le périmètre des activités couvert par la procédure budgétaire n'est pas comparable à celui de préparation et de présentation des états financiers. Alors que les états financiers présentent un état de performance et une situation financière de l'ensemble des activités du groupe « économique » Université, toutes sources de financement confondues, la base budgétaire reflète les activités réalisées par l'Université, hors entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou conjoint, avec uniquement le financement octroyé par les collectivités publiques, c'est-à-dire les fonds provenant de l'État. À relever que la base de préparation et de présentation des états financiers et que celle budgétaire partagent la même convention comptable, la même classification et la même période.

Dans ces conditions, un état distinct comprenant la comparaison des montants inscrits au budget

Notes relatives aux états financiers consolidés

et des montants réels et des explications sur les écarts significatifs est présenté ci-dessous, ainsi qu'un état de rapprochement avec les montants réels présentés dans les états financiers.

Nature	Libellé	Nombres	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		555'073'387	558'210'808	-3'137'421	-0.6%	558'210'808
42	Revenus des biens		3'221'738	3'091'560	130'178	4.2%	3'675'560
43	Recettes diverses		22'664'149	24'310'600	-1'646'451	-6.8%	26'126'600
	Emoluments		199'462	222'000	-22'538	-10.2%	222'000
	Taxes universitaires	NP	11'990'105	12'601'000	-610'895	-4.8%	12'601'000
	Inscriptions aux cours d'été		919'532	1'025'000	-105'468	-10.3%	1'025'000
	Recettes dentaires	ND	5'148'203	6'150'000	-1'001'797	-16.3%	6'150'000
	Ventes		473'616	376'000	97'616	26.0%	376'000
	Dédommagements de tiers		2'316'933	2'329'000	-12'067	-0.5%	2'329'000
	Autres recettes du groupe 43		1'616'297	1'607'600	8'697	0.5%	3'423'600
46	Subventions acquises		520'523'550	528'408'648	-7'885'098	-1.5%	528'408'648
	Indemnité cantonale	ND	325'324'636	324'410'648	913'988	0.3%	324'410'648
	Subventions non monétaires (bâtiment + OPE)	NA	62'369'703	67'730'000	-5'360'297	-7.9%	67'730'000
	Subvention fédérale de base	ND	91'620'776	89'425'000	2'195'776	2.5%	89'425'000
	AJJ net	ND	17'759'483	19'480'000	-1'720'517	-8.8%	19'480'000
	Produits différés liés aux investissements	NP	17'996'138	22'166'000	-4'169'862	-18.8%	22'166'000
	Autres		5'452'814	5'197'000	2'55'814	4.9%	5'197'000
49	Imputations internes		8'663'950	2'400'000	6'263'950	261.0%	-
3	Charges		553'258'650	560'054'808	-6'796'158	-1.2%	560'054'808
30	Charges du personnel		417'068'765	418'447'025	-1'378'260	-0.3%	418'589'810
	Personnel administratif	NP	123'250'879	126'001'373	-2'750'495	-2.2%	127'165'341
	Corps enseignant	NP	216'495'019	215'971'647	523'372	0.2%	217'414'249
	Charges sociales	NP1	70'954'437	73'012'188	-2'057'751	-2.8%	73'012'188
	Pleind	NP2	5'456'543	2'563'785	2'892'758	112.8%	100'000
	Autres		911'887	898'032	13'855	1.5%	898'032
31	Dépenses générales		43'083'669	40'239'741	2'843'928	7.1%	40'164'098
33	Amortissements ordinaires		18'311'180	22'306'000	-3'994'820	-17.9%	22'306'000
	Créances irrécouvrables		315'042	140'000	175'042	125.0%	140'000
	Amortissement des équipements	NP	17'996'138	22'166'000	-4'169'862	-18.8%	22'166'000
	Location bâtiments & service paie		62'369'703	67'730'000	-5'360'297	-7.9%	67'730'000
36	Subventions accordées		10'300'289	11'915'042	-1'614'753	-13.6%	11'847'900
39	Imputations internes		2'125'043	-	2'125'043		-
	Gel budgétaire		-	-583'000	583'000	-100.0%	-583'000
	Résultat net	NP3	1'814'737	-1'844'000	3'658'737	-198.4%	-1'844'000

Écarts entre le budget initial et le budget final :

Pour accroître l'efficacité des outils de contrôle budgétaire, l'Université procède en cours d'année à des transferts budgétaires entre les subdivisions et entre les rubriques de charges / revenus. Ces transferts s'effectuent toujours à budget constant (charges et revenus) et expliquent les variations entre le budget initial et le budget après transferts. Sauf dérogation accordée par le Rectorat, les transferts budgétaires ne peuvent être effectués ni entre les charges de personnel et les dépenses générales / subventions accordées, ni entre les charges de personnel du corps enseignant et celles du personnel administratif et technique.

Deux transferts budgétaires d'un montant de CHF 2'400'000 ont été opérés de la rubrique « Autres recettes diverses » (groupe de comptes 43) vers la rubrique « Imputations internes » (groupe de comptes 49). Ces transferts corrigent une erreur de budgétisation dans la mesure où les opérations liées aux « overheads » de la recherche et ceux de la formation continue représentent des mouvements entre les structures de l'Université.

Concernant les charges du personnel, l'écart entre le budget initial et final concerne des transferts budgétaires des rubriques « personnel administratif et technique » (groupes de comptes 301) et « corps enseignant » (groupes de comptes 302) vers celle du « PLEND » (groupes de comptes 307). Ces transferts représentent la mise en œuvre des contraintes légales de gel du poste pendant 6 mois d'une personne au bénéfice d'une pré-retraite. Ils sont justifiés par le fait qu'une budgétisation précise ne peut pas être effectuée au moment de l'élaboration du budget annuel. Ils s'élèvent à CHF 1'096'826 pour le personnel administratif et à CHF 1'366'959 pour le corps enseignant.

Concernant le budget des « dépenses générales », il a été augmenté de CHF 75'643 par le biais de transferts en provenance de la rubrique « corps enseignant », reflétant le fait que les salaires refacturés par une entité tierce représentent un mandat de tiers et sont à comptabiliser dans une rubrique « dépenses générales » et non comme des charges du personnel. Ces transferts corrigent ainsi une erreur de budgétisation.

Enfin, concernant le budget des « subventions accordées », il a été augmenté de CHF 67'142 par le biais d'un transfert de la rubrique « personnel administratif ». Ce transfert corrige une erreur de budgétisation puisque la participation de l'Université aux charges du personnel d'un centre de recherche est à comptabiliser comme une subvention accordée et non comme une charge du personnel.

À relever que, dans ces deux cas, le principe d'étanchéité budgétaire entre les charges de personnel et les autres charges a été respecté dans la mesure où ce transfert a fait l'objet d'une demande d'autorisation écrite préalable.

Écarts entre les montants réels et ceux budgétés :

Les écarts significatifs entre les montants réels (comptes) et ceux inscrits dans le budget après transfert s'expliquent de la façon suivante. À relever que la partie « 5.4 Compte de fonctionnement État 2013 » présente un compte rendu des écarts significatifs par faculté.

N1 Le produit des taxes universitaires est inférieur aux attentes en raison d'une croissance des étudiants plus faible que celle anticipée selon les projections de l'OFS. Le taux d'exonération des taxes est sensiblement identique à celui prévu et n'influence pas l'écart.

N2 Les recettes de la clinique dentaire ont été inférieures aux prévisions. En sus de la surévaluation du budget initial, cet écart s'explique par une baisse d'activité (8 % des prestations

Notes relatives aux états financiers consolidés

cliniques et 14 % pour les prothèses et implants) par rapport à l'année précédente pour un nombre de soignants sensiblement identique. La modification de la politique tarifaire n'a eu qu'un impact marginal sur les comptes 2013.

N3 L'écart s'explique principalement par l'allocation cantonale complémentaire au titre de participation au loyer du Campus Biotech et par la rétrocession de 25 % du résultat 2013 à l'État.

N4 Les données réelles et budgétaires sont fournies par les services de l'État de Genève, propriétaire des bâtiments. L'écart s'explique par un montant d'amortissement retenu pour le calcul du loyer moins important que celui prévu au budget. Cet écart est sans impact sur le résultat net de l'Université.

N5 La subvention fédérale de base est supérieure aux attentes budgétaires en raison d'une croissance de l'enveloppe globale pour les Hautes Écoles Universitaires plus importante que celle prévue initialement. On constate ainsi une dégradation de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales, notamment sous l'angle des fonds de recherche.

N6 L'écart s'explique par la combinaison de deux facteurs : un nombre d'étudiants confédérés étudiant à Genève plus faible que budgétisé et un nombre d'étudiants genevois étudiant dans d'autres universités cantonales plus grand que budgétisé. Sous l'angle des groupes facultaires, le résultat net est plus faible que budgétisé pour celui des « sciences humaines et sociales » et celui des « sciences », alors qu'il est supérieur aux prévisions dans le groupe « médecine ».

N7 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart est sans impact sur le résultat net. L'écart sur les charges d'amortissement des équipements s'explique par une surévaluation des charges au moment de l'élaboration du budget (dépenses réelles d'investissement 2012 et 2013 plus faibles que prévues).

N8 En terme net, les imputations internes influencent à la hausse le résultat « État » dans la mesure où les structures du budget « État » ont fourni plus de prestations qu'elles n'en ont reçues des structures financées par les fonds provenant de l'extérieur. En outre, on peut relever l'impact des rendements du portefeuille de trésorerie qui n'avaient pas été budgétés, compte tenu du caractère imprévisible des fluctuations boursières, et qui ont été rétrocédés dans le Fonds « État ».

N9 L'écart s'explique par une utilisation partielle du budget pour les remplacements, par des postes laissés volontairement vacants pour atténuer le dépassement au niveau du corps enseignant, et par des délais de recrutement plus importants que prévus pour certains postes.

Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter l'objectif de non dépenses et celui du Programme d'économies 2013 / 2015 (tranche 2013), ce d'autant que les soldes sur les budgets alloués aux remplacements peuvent également contribuer à la réalisation de ces objectifs. Par rapport aux 49.3 EPT vacants constatés, on estime que le nombre de postes vacants hors objectifs d'économies imposées est de 28.6 EPT.

N10 L'écart s'explique par un dépassement sur les postes dans certaines facultés qui n'a pas été comblé par une économie sur le budget alloués aux remplacements.

La réalisation des mesures d'économies décidées par le Rectorat rend difficile la détermination

Notes relatives aux états financiers consolidés

du nombre de postes laissés « involontairement » vacants (voir N9). Par ailleurs, dans la mesure où le contrôle budgétaire porte sur le respect des enveloppes financières allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel le constituant. Ces compensations sont d'autant plus importantes que les salaires moyens des catégories de personnels concernées sont relativement disparates.

Globalement, on constate un dépassement du nombre de postes de 11.2 EPT qui résulte d'un dépassement de 71.8 EPT pour la catégorie des collaborateurs de l'enseignement et assistants et un disponible de 60.6 EPT dans le corps professoral. Pour les raisons mentionnées ci-dessus, l'estimation du nombre de postes laissés « involontairement » vacants ne peut être réalisée.

N11 L'écart s'explique principalement par les économies induites par les postes vacants et subsidiairement par une utilisation partielle du budget alloué aux rappels CIA (part patronale).

N12 Le changement des conditions de pré-retraite valables à partir de 2014 explique la vague exceptionnelle de départs de collaborateurs et donc l'écart par rapport au budget.

N13 Le loyer du « Campus Biotech » est la source principale du dépassement. Pour le solde, les écarts les plus significatifs concernent les remboursements de frais professionnels, en particulier les frais de déplacement et d'hébergement.

N14 Outre les raisons techniques liées à une imputation différenciée des charges entre le budget et les comptes, l'écart s'explique principalement par des dépenses pour les bourses aux étudiants moins élevées que prévues.

N15 Après avoir ajusté les variations des charges et des revenus sans impact sur le résultat net « État », le résultat plus favorable que celui budgétisé s'explique principalement par des revenus plus importants que prévu initialement (environ 70 %) et subsidiairement par des économies sur les charges (environ 30 %).

Le tableau de rapprochement ci-dessous permet de réconcilier les données présentées sur une base budgétaire avec celles fournies dans les états financiers consolidés (voir tableau « 2.2 Compte d'exploitation »). Cette réconciliation comprend la suppression des imputations internes du Comptes « État » et l'ajout des charges et produits du FNS et des autres fonds institutionnels, hors imputations internes.

		Total produits	Total charges	Résultat net
Base budgétaire	Montants réels (Comptes "État")	555'073'387	553'258'650	1'814'737
	Éléments de réconciliation			
	- Imputations internes "État"	8'663'950	2'125'043	6'538'907
	+ FNS hors imputations internes	90'200'516	85'890'443	4'310'073
	+ Autres fonds institutionnels hors imputations internes	154'615'498	127'838'064	26'777'434
Total hors imputations internes		791'225'452	764'862'114	26'363'338
Base états fin. consolidés	Montants réels (compte d'exploitation)	791'225'452	764'862'114	26'363'338

Notes relatives aux états financiers consolidés

3.3.5 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des placements à court terme de moins de trois mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

	2013	2012
Avoirs en caisse	369'583	412'324
Avoirs bancaires	80'294'110	26'693'918
Liquidités et équivalents de liquidités	80'663'693	27'106'242

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaire. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au « Budget État » et aux « crédits d'investissement d'ouvrage et de programme », l'Université est intégrée, par le biais d'une convention « argent », dans le système de gestion centralisée des liquidités de l'État de Genève.

3.3.6 Placements financiers

Portefeuilles de titres :

Tous les placements financiers sont cotés en bourse et entrent dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Aucun actif financier n'est grevé d'une mise en garantie. Les placements financiers résultent uniquement des surplus temporaires de liquidité des fonds provenant de l'extérieur (les subsides de recherche alloués par le FNS, l'Union européenne, des fondations privées ou publique et les dons et legs).

2013	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Total	En %
Actions (CHF)	31'468'103	13'169'526	44'637'628	18%
Actions (monnaies étrangères)	53'485'595	13'195'405	66'681'000	27%
Obligations (CHF)	21'805'489	8'617'870	30'423'359	12%
Obligations d'entreprises (monnaies étrangères)	32'254'585	-	32'254'585	13%
Fonds Money Market	66'644'191	8'562'260	75'206'451	30%
Titres détenus à des fins de transaction	205'657'963	43'545'060	249'203'023	100%
Placements financiers	205'657'963	43'545'060	249'203'023	100%
Couverture de change	108'906	-	108'906	
Total	205'766'869	43'545'060	249'311'929	

Notes relatives aux états financiers consolidés

2012	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Total	En %
Actions (CHF)	33'279'320	11'267'807	44'547'127	18%
Actions (monnaies étrangères)	58'496'110	11'318'205	69'814'315	27%
Obligations (CHF)	21'966'260	15'166'841	37'133'101	15%
Obligations d'entreprises (monnaies étrangères)	32'478'599	-	32'478'599	13%
Fonds Money Market	70'235'131	-	70'235'131	28%
Titres détenus à des fins de transaction	216'455'421	37'752'854	254'208'274	100%
Placements financiers	216'455'421	37'752'854	254'208'274	100%

Dans les états financiers 2012, la valeur de la couverture de change a été présentée dans les liquidités et équivalents de liquidités. Pour respecter la comparabilité temporelle, le montant des placements financiers pour l'année 2012 devrait être augmenté de CHF 179'334, portant ce dernier à CHF 254'387'608 contre CHF 249'311'929 en 2013.

Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres :

La politique de placement est décidée par le Recteur de l'Université. Le Recteur est accompagné par le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université qui, à un rythme d'une réunion par trimestre, émet des recommandations non contraignantes. La gestion opérationnelle des portefeuilles de titres est déléguée à des gérants externes offrant toutes les garanties.

La politique de placement des portefeuilles de titres est encadrée par une charte de placement, revue au moins une fois par année, qui fixe les cautions suivantes :

- Les choix d'investissement sont dictés par des considérations de performance axées sur le long terme, respectant les principes de diversification des risques.
- L'objectif de préservation du capital prime.
- L'objectif de rendement net des frais de gestion se situe au minimum à hauteur du rendement des obligations de la Confédération, d'une échéance identique à celle de l'horizon de placement.
- L'univers et l'horizon de placement, ainsi que l'allocation stratégique et la gestion tactique des actifs, sont déterminés.

Le dispositif de gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres de l'Université n'a pas évolué dans son concept en 2013. Le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université a revu les chartes de placement des portefeuilles de trésorerie et des fonds universitaires (en décembre 2013). Il a exercé sa mission de surveillance au travers d'un rapport mensuel de performance et de quatre séances plénières. Enfin, le retour à l'allocation stratégique (rebalancement) du portefeuille de trésorerie et celui du portefeuille des fonds universitaires ont été réalisés en décembre 2013.

L'Université possède des instruments financiers dérivés de couverture pour la juste valeur

Notes relatives aux états financiers consolidés

(contrat de vente à terme « forward ») lui permettant de se prémunir contre le risque de change à 90 %, uniquement pour ses obligations d'entreprises américaines libellées en dollars américains.

Le tableau présente la juste valeur des instruments de couverture et des titres sous-jacents couverts, ainsi que leur état de performance :

2013	Valeur boursière		Écart au 31.12.2013			Variation de la couverture
	au 06.12.2013	au 31.12.2013	Total	cours des titres	taux de change	
US Vanguard US GRA	15'785'811	15'695'604	-90'207	8'069	-98'275	108'906
Total des obligations d'entreprises	15'785'811	15'695'604	-90'207	8'069	-98'275	108'906

L'Université ne possède aucun instrument de couverture de flux de trésorerie.

Composés d'obligations et d'actions libellées en francs suisses et en monnaies étrangères, les portefeuilles de titres de l'Université sont soumis aux risques de marché. Pour évaluer la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de prix, respectivement le risque de change, des portefeuilles de titres, une analyse de sensibilité a été réalisée par portefeuille et par type de risque.

En ce qui concerne le risque de change, une variation de +/- 1 % du franc suisse vis-à-vis des monnaies présentes dans chacun des portefeuilles de titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 993'681 à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs. Exprimée en pourcentage, l'exposition au risque de change est de 0.38 % pour les portefeuilles de trésorerie et des Fonds universitaires.

En ce qui concerne le risque de prix, une variation de +/- 1 % du cours des titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 2'493'119 à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs. L'exposition au risque de cours est de CHF 2'057'659 pour le portefeuille de trésorerie et de CHF 435'451 pour le portefeuille des Fonds universitaires.

À relever que cette mesure de la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de marché des portefeuilles de titres est, de par sa méthodologie, une mesure très imparfaite des risques. Par ailleurs, elle ignore les effets de réduction du risque de marché par une politique de diversification géographique et sectorielle dans le choix des allocations stratégiques. Enfin, elle ne peut prendre en considération le monitoring du Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université et la capacité d'ajustement tactique ou stratégique dans le cadre des rebalancements des portefeuilles.

3.3.7 Débiteurs

Les débiteurs sont composés des débiteurs avec et sans contrepartie. Une transaction est dite avec contrepartie lorsqu'une entité reçoit d'un tiers une somme d'argent en contrepartie de la fourniture d'un bien ou d'un service. Une transaction est dite sans contrepartie lorsqu'un tiers donne une somme d'argent sans recevoir en échange des biens ou des services.

Alors que les « débiteurs fonds de recherche », les « clients » et les « autres débiteurs » entrent dans la catégorie de créances résultant de transactions avec contrepartie, les « débiteurs subventions cantonales » sont apparentés à des créances résultant de transactions sans contrepartie.

Notes relatives aux états financiers consolidés

Les débiteurs avec contrepartie sont composés des éléments suivants :

	2013	2012
Fonds National Suisse	5'797'844	761'892
Fonds de tiers	10'592'701	12'098'924
Débiteurs fonds de recherche	16'390'546	12'860'816
Débiteurs médecine dentaire	891'885	764'084
Provision débiteurs douteux	-83'253	-88'355
Débiteurs nets médecine dentaire	808'632	675'728
Clients externes (HUG, administrations, cantons, entreprises)	4'403'547	24'605'032
Provision débiteurs douteux		-
Débiteurs nets clients externes	4'403'547	24'605'032
Régie	255'159	459'377
SSR	6'668'032	-
Fondation immobilière (Ville de Carouge)	2'845'000	-
Paiements à distance	60'453	116'876
Autres débiteurs	9'828'643	576'253
Débiteurs avec contrepartie	31'431'369	38'717'829

Quant aux débiteurs sans contrepartie, ils se présentent de la façon suivante :

	2013	2012
Solde dû sur indemnité cantonale	26'601'542	25'727'635
Débiteurs subventions cantonales	26'601'542	25'727'635
Impôts anticipés	1'460'916	459'305
Médecine dentaire - participation sociale TARMED	1'000	1'000
Autres débiteurs	1'461'916	460'305
Débiteurs sans contrepartie	28'063'458	26'187'940

Au total, les débiteurs de l'Université s'élèvent à CHF 59'494'827 au 31 décembre 2013 contre CHF 64'905'769 au 31 décembre 2012.

3.3.8 Actifs transitoires

Les actifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2013	2012
Charges payées d'avance	3'670'209	4'775'637
Produits à recevoir	741'887	509'276
Actifs transitoires	4'412'097	5'284'913

3.3.9 Stocks

Les stocks sont composés des éléments suivants :

	2013	2012
Fournitures	150'000	155'250
Mobilier	5'000	15'000
Ateliers d'impression	90'000	90'000
Matériels chimiques, biostock et gaz	124'200	99'300
Ateliers de mécanique	108'900	87'000
Fournitures d'animalerie	71'000	71'000
Articles de sports et publicitaires	-	48'815
Matériels dentaires	10'000	10'000
Stocks	559'100	576'365

3.3.10 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont composés de cinq sociétés immobilières (SI) et d'un immeuble en nom propre. Les SI « St-Julien », « Radiosa » et « Rue du 31 Décembre » ont été léguées gracieusement à l'Université en 1972. La SI « Pictet-de-Rochemont » a été acquise en 1951 pour une somme de CHF 480'000. La SI « Les Roseaux » a été acquise en 1976 par cession d'actions et de créances pour la somme de CHF 840'000. L'immeuble « Les Lattes » a été acquis en 1982 pour une somme de 6'010'000.

Détenu en nom propre, l'immeuble de « Candolle » fait l'objet d'un droit de superficie concédé en 2004 à la Fondation universitaire pour le logement étudiants (FULE) pour une période de 99 ans. Le droit de superficie confère à la FULE le droit de créer des logements pour les étudiants immatriculés à l'Université ou inscrits dans des institutions liées par accord à l'Université, d'assurer leur exploitation et de rechercher des fonds nécessaires à cette gestion. La FULE s'engage à conserver l'affectation de l'immeuble et à poursuivre une politique de prix inférieurs à ceux du marché en faveur des étudiants et des professeurs invités. La valorisation du

droit de superficie a été confiée à un expert indépendant. L'estimation de valeur vénale inclut la valeur actuelle de la rente liée au droit de superficie, ainsi que la valeur actuelle de l'immeuble au moment de son retour au superficiaire à l'échéance du droit de superficie.

Situé en ville de Morges, un appartement de trois pièces dans un immeuble en PPE a été légué à l'Université. La délivrance du legs a été inscrite au Registre foncier en avril 2012. La valeur du bien légué est estimée à CHF 515'000 par un expert indépendant. Afin de respecter les vœux du légataire, l'Université a aliéné le bien et utilisé le produit de la vente pour alimenter un fonds destiné à financer des prix et des bourses en faveur d'étudiants méritants de la Faculté des Lettres. La vente a été réalisée en novembre 2013 au prix de CHF 550'000, prix correspondant à l'offre la plus intéressante. Après déduction des impôts immobiliers et des charges d'exploitation, le produit net affecté dans un fonds universitaire avec charte est de CHF 515'476.

La parcelle de « Pinchat » a été acquise en 1998 par échange de biens sans aucune contrepartie monétaire pour une valeur de CHF 641'849. Elle comporte trois terrains bâtis, dont un muni d'un droit de superficie et un terrain non bâti. La valeur de la parcelle a été estimée à CHF 53'000'000 par un expert indépendant. Pour financer l'acquisition d'un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche, l'Université a cédé à une fondation immobilière publique genevoise une partie de la parcelle de Pinchat, sans que ceci ne remette en question la construction prévue de logements en faveur des étudiants universitaires. La vente est intervenue en décembre 2013 pour un montant de CHF 27'845'000 et la fondation immobilière publique genevoise a versé un premier acompte de CHF 25'000'000. Le solde sera versé ultérieurement dès que le projet prévu par la fondation immobilière publique genevoise aura été finalisé et que, par conséquent, les surfaces exactes à céder auront été définies par les parties intéressées. Quant au solde de la parcelle d'un montant de CHF 25'155'000, l'Université en garde la propriété et est présenté dans les actifs immobilisés.

Le terrain de Malagnou a été acquis en 1932 pour la somme de CHF 56'720 dans le but d'y établir une station zoologique expérimentale. Il a été réévalué successivement. La dernière évaluation a été réalisée en 2009 sur la base d'une expertise indépendante dans le cadre de l'établissement d'un projet de vente. Pour financer l'acquisition d'un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche, l'Université a cédé la parcelle à l'État de Genève pour un montant net fixé à CHF 20'299'892. L'acte de vente a été enregistré au Registre foncier le 21 décembre 2012. Quant au versement par l'État de Genève, il est intervenu le 15 janvier 2013.

L'évaluation de la juste valeur des sociétés immobilières, de l'immeuble « Les Lattes » et celui de « Candolle » est réalisée chaque année par une société spécialisée du canton de Genève ayant toutes les qualifications professionnelles pertinentes et reconnue dans son secteur d'activités.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du portefeuille immobilier de l'Université :

Notes relatives aux états financiers consolidés

2013	Valeur brute			Exploitation					Rendement net
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	
Sociétés immobilières									
SI Les Roseaux	4'730'000	430'000	5'160'000	261'883	98'497	34'412	121'020	253'929	0%
SI Pictet-de-Rochemont	8'370'000	920'000	9'290'000	487'679	88'975	-296	330'376	419'055	1%
SI Radiosa	11'740'000	580'000	12'320'000	716'416	119'884	28'938	291'883	440'706	2%
SI Saint-Julien	2'360'000	280'000	2'640'000	196'453	75'393	9'649	86'954	171'997	1%
SI 31-Décembre	7'720'000	1'040'000	8'760'000	452'924	131'900	48'680	330'010	510'590	-1%
Total	34'920'000	3'250'000	38'170'000	2'115'354	514'650	121'384	1'160'244	1'796'278	1%
Immeubles en nom									
Les Lattes 1	9'520'000	990'000	10'510'000	586'532	490'131	55'567	15'204	560'902	0%
Rue de Candolle	578'000	126'000	704'000	-	-	-	-	-	-
Appart. Morges en vente	550'000	-	-	-	10'464	-	24'060	34'524	-
Total	10'648'000	1'116'000	11'214'000	586'532	500'595	55'567	39'264	595'425	0%
Terrains									
Malagnou	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pinchat	53'000'000	-	25'155'000	-	-	-	-	-	-
Total	53'000'000	-	25'155'000	-	-	-	-	-	-
Immeubles de placement	98'568'000	4'366'000	74'539'000	2'701'886	1'015'245	176'951	1'199'507	2'391'703	

Le portefeuille des immeubles de placement est soumis aux risques de marché. Pour évaluer la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de prix, une analyse de sensibilité a été réalisée. Elle consiste à faire varier le taux d'actualisation « hors risque » utilisé pour évaluer chaque bien du portefeuille immobilier de l'Université dans un intervalle de plus ou moins 30 points de base. L'intervalle a été défini en fonction de la variation annuelle maximale enregistrée depuis 2004. Les résultats du test de sensibilité mettent en évidence un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 3'160'000 (à la baisse) lorsque le taux d'actualisation est augmenté de 30 points de base et de CHF 3'620'000 (à la hausse) lorsque le taux d'actualisation est diminué de 30 points de base, toutes choses étant égales par ailleurs.

Notes relatives aux états financiers consolidés

2012	Valeur brute			Exploitation					Rendement net
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	
Sociétés immobilières									
SI Les Roseaux	4'450'000	280'000	4'730'000	256'635	158'624	35'141	76'560	270'325	0%
SI Pictet-de-Rochemont	8'000'000	370'000	8'370'000	480'231	123'618	-338	186'419	309'698	2%
SI Radiosa	10'960'000	780'000	11'740'000	656'970	1'220'912	37'442	116'644	1'374'998	-6%
SI Saint-Julien	2'340'000	20'000	2'360'000	192'989	86'154	9'649	28'900	124'703	3%
SI 31-Décembre	7'042'000	678'000	7'720'000	444'300	167'800	48'742	230'673	447'214	0%
Total	32'792'000	2'128'000	34'920'000	2'031'125	1'757'107	130'636	639'195	2'526'938	-1%
Immobilies en nom									
Les Lattes 1	9'160'000	360'000	9'520'000	595'060	846'666	61'562	16'600	924'829	-3%
Rue de Candolle	1'003'193	-425'193	578'000						
Appart. Morges en vente	-	35'000	550'000	515'000				-	
Total	10'163'193	-30'193	10'648'000	1'110'060	846'666	61'562	16'600	924'829	2%
Terrains									
Malagnou	12'850'000		-	7'449'892					-
Pinchat	53'000'000		53'000'000						
Total	65'850'000	-	53'000'000	7'449'892	-	-	-	-	-
Immubles de placement	108'805'193	2'097'807	98'568'000	10'591'077	2'603'773	192'198	655'796	3'451'767	

3.3.11 Immobilisations corporelles et incorporelles

2013	Valeur brute				Fonds amortissement			Valeur nette		
	solde au 01.01.	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01.	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01.	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b-c	e	f	g	h=e+g	i=a-e	j=d-h
Immobilisations corporelles										
Appareils scientifiques	226'307'635	15'330'315	-3'200'776	238'527'174	-184'344'218	-15'994'848	2'448'367	-197'890'699	42'053'417	40'636'475
Matériel informatique	60'611'571	4'707'415	-8'332'629	56'986'357	-46'649'254	-5'755'042	6'566'846	-45'838'450	13'962'318	11'147'908
Aménagement	2'667'223	2'083'827	-	4'751'050	-329'156	-420'940	-	-750'095	2'338'067	4'000'955
Matériel et Mobilier	612'135'27	353'891	-1'306'377	634'468'061	-45'100'397	-4'457'170	1'194'524	-48'363'044	16'113'130	15'083'017
Total	350'889'957	25'660'468	-12'839'782	363'710'643	-276'423'025	-26'628'000	10'208'737	-292'842'288	74'466'932	70'868'354
Immobilisations incorporelles										
Immobilisations	3'218'191	1'238'958	1'751'250	6'208'400	-2'171'751	-1'206'479	16'973	-3'361'257	1'046'440	2'847'143
Immobilisations en cours										
Immobilisations	4'204'465	2'979'640	-	7'184'105					4'204'465	7'184'105
Cadmos H+II										
Immobilisations	10'094'061		-7'103'587	2'990'474	-7'970'629	-530'858	7'103'587	-1'397'900	2'123'432	1'592'574
TOTAL	368'406'674	29'879'067	-18'192'119	380'093'622	-286'565'405	-28'365'337	17'329'297	-297'601'445	81'841'268	82'492'177

Notes relatives aux états financiers consolidés

Souhaitant prolonger leur collaboration, les trois partenaires lémaniques de CADMOS ont acquis un ordinateur de nouvelle génération capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance (BG/Q) et se sont entendus sur les apports financiers respectifs. La contribution totale de l'Université s'élève à CHF 2'123'432 dont le paiement est échelonné jusqu'en 2016. Au 31 décembre 2013, le versement réalisé par l'Université à l'EPFL s'élève à CHF 637'000. Le solde à payer est enregistré dans les autres créanciers avec contrepartie. CADMOS II a été mis en service et son exploitation « scientifique » a démarré en janvier 2013. Enfin, en début d'année 2013, l'Université a procédé à la sortie d'inventaire de CADMOS I.

À relever encore que, dans l'attente de leur mise en service, aucun amortissement n'a été effectué sur les immobilisations corporelles et incorporelles en cours. Pour mémoire, les immobilisations en cours concernent les lois 10445 et 10446 relatives, d'une part, à l'adaptation et à la consolidation des systèmes d'information de l'Université et, d'autre part, au développement du E-Learning.

2012r	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	solde au 01.01.	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=ah+bc	e	f	g	h=ef+g	i=a-e	j=d-h
Immobilisations corporelles										
Appareils scientifiques	208'498'758	18'159'778	-260'902	226'397'635	-168'415'157	-16'143'947	214'886	-184'344'218	40'083'601	42'053'417
Matériel informatique	52'968'622	8'407'444	-764'494	60'611'571	-42'120'241	-5'775'923	1'246'910	-46'649'254	10'848'381	13'962'318
Aménagement	1'300'619	1'356'094	10'510	2'667'223	-99'791	-229'452	88	-329'156	1'200'828	2'338'067
Matériel et Mobilier	55'316'950	5'584'583	311'994	61'213'527	-42'223'068	-4'015'525	1'138'195	-45'100'397	13'093'882	16'113'130
Total	318'084'950	33'507'899	-702'892	350'889'957	-252'858'258	-26'164'847	2'600'080	-276'423'025	65'226'692	74'466'932
Immobilisations incorporelles	2'860'080	358'112	-	3'218'191	-1'143'912	-1'030'862	3'023	-2'171'751	1'716'167	1'046'440
Immobilisations en cours	4'363'183	1'858'744	-2'017'463	4'204'465	-	-	-	-	4'363'183	4'204'465
CADMOS I + II	7'862'629	2'231'432	-	10'094'061	-1'948'107	-6'022'523	-	-797'0629	5'914'523	2'123'432
TOTAL	333'170'842	37'956'186	-2'720'355	368'406'674	-255'950'277	-33'218'232	2'603'103	-286'565'405	77'220'565	81'841'268

En modifiant la délimitation entre les biens « matériels informatiques » et les immobilisations corporelles (logiciels), cela implique que les données 2012 soient retraitées pour assurer la comparabilité temporelle. Cela concerne les entrées de « matériels informatiques » qui ont été ajustées, à la hausse, et celles des « immobilisations incorporelles », à la baisse, d'un montant de CHF 3'653'422, ainsi que les sorties et transferts pour un montant de CHF 1'570'097.

3.3.12 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement. Pour mémoire, les produits différés sur subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte

Notes relatives aux états financiers consolidés

d'exploitation de manière systématique sur la durée d'utilité de l'immobilisation sous-jacente.

Les subventions d'investissement constatées d'avance sont comptabilisées en négatif à l'actif.

Le tableau ci-dessous présente les opérations de l'exercice :

	2013	2012
Solde au 01.01	-56'979'817	-54'764'894
Utilisation de la subvention	17'996'138	22'669'766
Nouvelle subvention d'investissement	-17'114'815	-24'884'689
Solde au 31.12	-56'098'494	-56'979'817

3.3.13 Créanciers

	2013	2012r
Fournisseurs	7'534'483	10'245'810
Conférenciers	250'158	292'912
Autres	4'941'454	3'006'986
Solde vacances collaborateurs	6'415'213	6'983'420
Heures supplémentaires collaborateurs	991'997	991'557
Rappels cotisations de prévoyance collaborateurs "Fonds"	-	919'917
PLEND part à court terme	3'252'068	2'284'215
Membres du personnel	514'424	607'816
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	23'899'796	25'332'632
PLEND part à long terme	4'947'414	3'096'897
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	4'947'414	3'096'897
Créanciers avec contrepartie	28'847'210	28'429'529

Le reclassement des engagements liés au PLEND, aux soldes d'heures supplémentaires et congés dus et aux rappels CIA dans les créanciers avec contrepartie et les passifs transitoires, implique que les données 2012 soient retraitées pour assurer la comparabilité temporelle. Elle induit également le besoin de mettre en évidence les parts à court et long terme des créanciers avec contrepartie pour refléter l'ordre d'exigibilité. En conséquence, les données publiées dans le rapport financier 2012 pour la catégorie « créanciers avec contrepartie » sont ajustées d'un montant de CHF 14'276'005 correspondant aux montants relatifs aux soldes vacances, aux heures supplémentaires, aux engagements PLEND et aux rappels de cotisations de prévoyance des collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail de droit privé (collaborateurs « Fonds »).

Concernant les rappels de cotisations de prévoyance des collaborateurs « Fonds », le solde dû au 31 décembre 2012 concerne des rappels pour des promotions intervenues avant 2012 et pour

Notes relatives aux états financiers consolidés

lesquels le paiement de la part patronale était étalé dans le temps. Ce solde « créanciers » représentait ainsi le solde à verser à la CIA essentiellement dans le courant de l'année 2013. Avec la création de la nouvelle institution de prévoyance de la fonction publique genevoise (CPEG), l'Université a choisi de solder la totalité de ces rappels de cotisation. Pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Université, la CPEG doit encore émettre une facture pour solder les derniers cas en suspens. Dans la mesure où le montant est connu avec certitude (CHF 186'475), ce solde est présenté dans les passifs transitoires (charges à payer) en conformité avec les principes de la comptabilité d'exercice.

Lors de l'octroi du PLEND à un collaborateur (fait générateur), la charge est enregistrée dans le compte d'exploitation sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné. En fonction des indexations de rentes décidées ultérieurement, une charge complémentaire est enregistrée. Au fur et à mesure que les annuités sont versées au collaborateur, la créance est ajustée. L'octroi des PLEND induit une charge de CHF 5'558'837 en 2013 contre CHF 1'245'752 en 2012 (donnée ajustée). L'Université a versé des annuités d'un montant total de CHF 2'740'467 en 2013.

En ce qui concerne les engagements liés aux soldes de vacances et aux heures supplémentaires, les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 70.70 en 2013 contre CHF 71.60 en 2012) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 63.20 en 2013 contre CHF 62.40 en 2012). La créance est ajustée en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du nombre d'heures et du prix unitaire. En 2013, la créance pour les soldes vacances a été utilisée à hauteur de CHF 604'682 et celle pour les heures supplémentaires à hauteur de CHF 33'550.

Quant aux créanciers sans contrepartie, les principaux éléments sont les suivants :

	2013	2012
Impôts confédéraux	139'183	214'093
TVA sur chiffre d'affaires	313'379	325'598
Acomptes patients médecine dentaire	254'842	273'969
Garanties (trousses, magasin central, sports)	317'896	285'382
Créanciers sans contrepartie	1'025'300	1'099'042

Au total, les créanciers de l'Université s'élèvent à CHF 29'872'510 au 31 décembre 2013 contre CHF 29'528'571 au 31 décembre 2012 (données ajustées).

3.3.14 Passifs transitoires

Les passifs transitoires sont composés des éléments suivants :

Notes relatives aux états financiers consolidés

	2013	2012r
Produits constatés d'avance	1'154'338	1'421'710
Charges à payer	1'614'083	4'067'169
Passifs transitoires	2'768'422	5'488'879

Le reclassement des engagements de rappels de cotisation de prévoyance des collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail de droit privé (collaborateurs « Fonds ») dans les passifs transitoires implique que les données 2012 soient retraitées pour assurer la comparabilité temporelle. En conséquence, les données publiées dans le rapport financier 2012 pour la catégorie « passifs transitoires » sont ajustées d'un montant de CHF 216'198.

En modifiant l'enregistrement comptable relatif au processus d'équilibrage des fonds de recherche directement dans les fonds de recherche, et plus par les produits constatés d'avance, cela induit que les données 2012 soient retraitées, à la baisse, pour assurer la comparabilité temporelle d'un montant de CHF 6'983'460.

Enfin, la promotion d'un collaborateur enclenche un processus de rappels de cotisations CIA. Dans l'exercice concerné, valorisé sur la base des informations relatives à chaque collaborateur, la charge est enregistrée dans le compte d'exploitation et l'Université s'acquitte en une seule mensualité de sa part patronale. Le solde dû au 31 décembre représente la somme des factures à recevoir pour des promotions intervenues en 2013 (charges à payer). Il s'élève à CHF 376'114.

3.3.15 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche ne sont pas synonymes de réserves, leur utilisation étant réglementée par le bailleur ou le donateur. Ils regroupent tous les fonds alloués par des tiers avec conditions comportant des obligations de résultats ou de moyens et munis d'une clause de remboursement si les conditions ne sont pas respectées.

Pour le FNS, il s'agit de crédits alloués à des chercheurs pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance, le plus souvent pour une année. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le bailleur. 719 recherches sont en cours et 601.1 postes EPT ont été utilisés en 2013. L'utilisation des subsides est contrôlée par le FNS qui exige un rapport financier périodique, ainsi qu'un rapport scientifique établi par le bénéficiaire.

En ce qui concerne les fonds de tiers dédiés à la recherche, ils sont obtenus par les professeurs auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. Très fréquemment, un budget est établi et le bailleur (ou le mandant) demande un rapport financier périodique. 744 postes EPT ont été financés par les fonds de tiers en 2013.

Au titre de participation aux frais d'infrastructure, l'Université prélève en principe un pourcentage (« overhead » de 8 %) sur les fonds alloués par des bailleurs dans le cadre de mandats de recherche. En 2013, il a été prélevé un montant d'« overhead » de CHF 2'241'069 contre CHF 1'948'620 en 2012.

Notes relatives aux états financiers consolidés

	2013	2012r
Fonds National Suisse	69'436'419	79'563'178
Fonds de l'Union européenne	17'785'837	15'915'770
Autres Fonds de tiers	71'701'419	68'727'414
Fonds affectés à la recherche	158'923'675	164'206'362

En modifiant l'enregistrement comptable relatif au processus d'équilibrage des fonds de recherche directement dans les fonds de recherche, et plus par les produits constatés d'avance, cela induit que les données 2012 soient retraitées pour assurer la comparabilité temporelle. D'un montant total de CHF 6'983'460, l'ajustement se répartit de la façon suivante entre les catégories de fonds de recherche : CHF 577'267 pour les fonds de l'Union européenne et de CHF 6'406'192 pour les autres fonds de tiers.

3.3.16 Emprunts hypothécaires

Après avoir initialement évalué les emprunts à leur coût d'acquisition, l'Université n'applique pas la méthode du coût historique amorti. Compte tenu de la structure de ses emprunts hypothécaires, le maintien de la valeur d'acquisition n'induit pas un écart significatif alors que l'application de la méthode du coût historique amorti est complexe.

La structure des emprunts est la suivante :

2013	Valeur emprunts			Structure emprunts					
	Solde au 01.01	Augmentation(+)/ Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Echéance	
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1'140'800	-24'800	1'116'000	24'800	1'091'200	Fixe	3.05%	29.04.2019
	SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-			
	SI Radiosa	939'000	-18'000	921'000	18'000	903'000	Fixe	2.00%	16.07.2021
	SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Fixe	2.50%	01.07.2019
	SI 31-Décembre	1'300'000	-	1'300'000	-	1'300'000	Fixe	3.70%	31.03.2016
	Total	3'765'800	-42'800	3'723'000	42'800	3'680'200			
Immeubles en nom	Les Lattes 1	1'755'000	-70'200	1'684'800	70'200	1'614'600	Fixe	1.88%	12.11.2020
	Rue de Candolle	-	-	-	-	-			
	Appart. Morges	-	-	-	-	-			
	Total	1'755'000	-70'200	1'684'800	70'200	1'614'600			
Immeubles de placement	5'520'800	-113'000	5'407'800	113'000	5'294'800				

Les emprunts de la SI Radiosa et de l'immeuble des Lattes ont été renouvelés dans le courant de

Notes relatives aux états financiers consolidés

l'année, étant arrivés à échéance. Profitant des conditions très avantageuses du marché hypothécaire, l'Université a opté pour des emprunts à taux fixes de longue durée, respectivement de 8 ans et 7 ans, avec des taux plus bas de respectivement 196 points de base et 147 points de base.

Concernant la SI Pictet-de-Rochemont, l'Université est à la fois le propriétaire et le bailleur. En effet, outre les créances actionnaires, la SI Pictet-de-Rochemont a contracté auprès de l'Université un prêt de CHF 500'000 à un taux d'intérêt fixe (1.50 % par an) dont l'échéance n'est pas prédéfinie.

2012	Valeur emprunts			Structure emprunts				
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Echéance
Sociétés immobilières								
SI Les Roseaux	1'165'600	-24'800	1'140'800	24'800	1'116'000	Fixe	3.05%	29.04.2019
SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-			
SI Radiosa	957'000	-18'000	939'000	939'000	-	Fixe	3.96%	18.07.2013
SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Fixe	2.50%	01.07.2019
SI 31-Décembre	1'300'000	-	1'300'000	-	1'300'000	Fixe	3.70%	31.03.2016
Total	3'808'600	-42'800	3'765'800	963'800	2'802'000			
Immeubles en nom								
Les Lattes 1	1'825'200	-70'200	1'755'000	1'755'000	-	Fixe	3.35%	12.11.2013
Rue de Candolle	-	-	-	-	-			
Appart. Morges	-	-	-	-	-			
Total	1'825'200	-70'200	1'755'000	1'755'000	-			
Immeubles de placement	5'633'800	-113'000	5'520'800	2'718'800	2'802'000			

3.3.17 Provisions

Seules les provisions pour risques et charges sont présentées ici. Les provisions pour dépréciation d'actifs sont inscrites en négatif à l'actif concerné et présentées sous le point « 3.3.3 Débiteurs ».

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante durant l'exercice 2013 :

Notes relatives aux états financiers consolidés

2013	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CIA collaborateurs État	1'160'883	171'937	-190'883	-10'483	1'131'455
Litiges	210'000	80'000	-	-200'000	90'000
Total Provisions	1'370'883	251'937	-190'883	-210'483	1'221'455

L'engagement d'un collaborateur rémunéré sur « Fonds État » induit parfois la nécessité d'effectuer un rachat de caisse de pension. Dans l'exercice concerné, valorisé sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné, la charge est provisionnée et enregistrée dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part « patronale » est versée à la CIA, la provision est utilisée. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation.

Sur la base des litiges en cours, il existe deux provisions au 31 décembre 2013. La première concerne les dommages exigés par un patient de la section de médecine dentaire pour des soins effectués (sans changement par rapport à 2012). La seconde concerne des démarches entreprises par une candidate écartée dans le processus de recrutement d'un collaborateur de l'enseignement. Enfin, le recours d'une ancienne collaboratrice contre son licenciement a été rejeté par la justice. La provision a donc été dissoute.

2012r	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CIA collaborateurs État	938'130	420'417	-184'457	-13'207	1'160'883
Litiges	-	210'000	-	-	210'000
Total Provisions	938'130	630'417	-184'457	-13'207	1'370'883

Dans le rapport financier 2012, les engagements liés au PLEND, aux soldes d'heures supplémentaires et congés dus et rappels CIA ont été présentés dans les fonds étrangers à long terme sous la rubrique des provisions. Le reclassement de ces engagements dans les créanciers avec contrepartie et les passifs transitoires implique que les données 2012 soient retraitées pour en assurer la comparabilité temporelle. Le solde des provisions de fin d'année 2012 publié dans les états financiers 2012 a été diminué d'un montant CHF 14'492'203 et ceux des créanciers avec contrepartie et des passifs transitoires augmenté d'un montant équivalent.

3.3.18 Part subvention à restituer à l'échéance de la COB

Dans le cadre de la COB entre l'État de Genève et l'Université pour les années 2012 à 2015, il a été légalement convenu du traitement des bénéficiaires et pertes annuelles de l'Université pour la partie provenant du budget « État » (L 11023, art.13). Le résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est réparti de la façon suivante :

- o Une dette reflétant la part restituable à l'État est constituée dans les fonds étrangers de

Notes relatives aux états financiers consolidés

l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25 % du résultat annuel du budget « État ».

- Le solde du résultat annuel, à savoir 75 % est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont réparties de la même façon et sont déduites de la dette « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention », jusqu'à concurrence du solde disponible et des comptes de réserves spécifiques. À l'échéance, le solde de la dette « subventions non dépensées » est restitué à l'État selon des modalités à déterminer par le DIP.

La directive cantonale sur le traitement des bénéficiaires et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07) prévoit que l'Université détermine le résultat net annuel avant répartition mais en incluant toutes les opérations relatives aux fonds affectés. Si le solde avant répartition présente un boni, la part restituable doit être calculée et être enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours et enregistrée comme une dette vis-à-vis de l'État jusqu'à l'échéance de la COB. Si ce solde présente un déficit, la participation de l'État est enregistrée dans les subventions reçues en augmentation de la subvention annuelle et va en diminution de la dette à l'égard de l'État. Si la participation de l'État est plus élevée que le solde de la dette, la participation de l'État est limitée jusqu'à concurrence du solde disponible et le solde est intégralement viré dans les fonds propres reportés. Si un déficit se produit lors du premier exercice d'une COB, la totalité du déficit est virée dans les fonds propres reportés. En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est en priorité affecté à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci, puis le solde est réparti entre l'État et l'Université selon la clé de répartition arrêtée dans la COB.

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la répartition du bénéfice entre l'État et l'Université :

	2013	2012
Résultat État avant répartition	2'419'650	6'040'938
Rétrocession bénéfice (25 %)	604'912	1'510'235
Résultat État après répartition	1'814'737	4'530'704

Les mouvements ci-dessous ont été comptabilisés dans la part de la subvention à restituer à l'échéance de la COB :

	2013	2012
Solde au 01.01	1'510'235	4'731'283
Restitution selon COB 2008 / 2011		-4'731'283
Rétrocession bénéfice (25 %)	604'912	1'510'235
Solde au 31.12	2'115'147	1'510'235

3.3.19 Part subvention non dépensée et Fonds d'innovation et de développement

La COB 2012 / 2015 établit les règles de traitement de la part conservée par l'Université, c'est-à-dire 75 % du bénéfice annuel pour la partie provenant du budget « État » après répartition (L 11023, art.14). Le résultat annuel après répartition est affecté à deux réserves selon la répartition suivante :

- 40 % en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée » incluse dans les fonds propres libres.
- 60 % en faveur du Fond d'innovation et de développement (FID) incluse dans les fonds propres affectés.

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l'Université après répartition attribuée aux fonds propres libres « part de subvention non dépensée », ainsi que son utilisation lorsqu'un déficit est enregistré.

	2013	2012
Solde au 01.01	1'812'281	8'349'890
Attribution au FID selon COB 2008 / 2011	-	-8'349'890
Attribution résultat État après répartition (40 %)	725'895	1'812'281
Solde au 31.12	2'538'176	1'812'281

Conformément à l'article 24 de la loi sur l'Université, l'article 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoit qu'au terme de chaque convention d'objectifs, le solde disponible de la réserve « part de subvention non dépensée » est intégralement attribué au FID.

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l'Université, après répartition, attribuée au FID, ainsi que son utilisation.

	2013	2012
Solde au 01.01	20'131'333	11'408'343
Attribution au FID selon COB 2008 / 2011	-	8'349'890
Utilisation annuelle	-3'552'694	-2'345'322
Attribution résultat État après répartition (60 %)	1'088'842	2'718'422
Solde au 31.12	17'667'481	20'131'333

Selon les règles d'utilisation du FID, ce dernier peut financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement qui répondent au moins à l'un des critères suivants :

- Être un projet spécifique ou ponctuel.
- Permettre d'anticiper le lancement de projets en attendant la conclusion de la COB suivante.
- Constituer un appui à des projets d'innovation.

Notes relatives aux états financiers consolidés

- Ne pas être pris en charge par le budget « État » pour des raisons de moyens.

Le Rectorat est seul compétent pour octroyer un financement FID. Au terme de chaque exercice comptable, ainsi qu'au terme du projet, un rapport d'activité et un rapport financier est remis au Rectorat.

À relever qu'au cours de l'année 2013, des moyens FID d'un montant de CHF 3'552'694 ont été alloués selon la typologie suivante :

- « Axe Innovation » pour un montant total de CHF 413'396 par le soutien à des initiatives dans le domaine de Business & Society, Law Clinics, éthique théologique, tutorat par pairs, école doctorale virtuelle, statistiques cliniques et practicum professionnalisant.
- « Axe Encadrement » pour un montant de CHF 504'644 par le soutien au programme interfacultaire psycholinguistique et au Global Studies Institute.
- « Poursuite de projets initiés en 2011 / 2012 » pour un montant de CHF 1'400'544, notamment le financement des Pôles nationaux de recherche (PRN), l'intensification des relations avec la Genève internationale, la Chaire « UNESCO » dans le droit de l'art, l'encouragement à la mobilité des étudiants, la maison des langues, le soutien au centres interfacultaires, le soutien à l'accueil des nouveaux professeurs « Welcome Center » et le Droit international de l'environnement.
- « Projets et développements initiés en 2013 » pour un montant de CHF 1'234'110 notamment dans les domaines suivants : Dialogue avec la Cité, supports ponctuels aux divisions administratives, projet en neurosciences fondamentales, sites web des axes prioritaires, Centre d'imagerie biomédicale, projet Bio-Mondes et projet « Digital Humanities ».

3.3.20 Informations relatives au tableau de variation des fonds propres

Outre le FID et la part de subvention non dépensée, les fonds propres sont également composés des fonds universitaires avec chartes, des autres fonds propres affectés et des autres fonds propres libres.

Les fonds universitaires avec chartes proviennent de dons ou legs octroyés à l'Université pour soutenir la recherche, pour aider des étudiants ou pour financer des prix. Selon les volontés du donateur, une charte régit la destination, l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il existe 119 fonds universitaires avec chartes.

Les autres fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont tous dotés d'une déclaration d'affectation qui détermine le but, le domaine et les critères d'utilisation. Il existe 848 autres fonds propres affectés.

Les autres fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation pour lesquels l'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation, ainsi que les réserves de réévaluation du portefeuille de trésorerie, des stocks et des immeubles de placement. Outre la part de subvention non dépensée (PP report « fonds État »), il existe 5 autres fonds propres libres.

Notes relatives aux états financiers consolidés

Le tableau ci-dessous présente les attributions et les utilisations enregistrées en 2012 et 2013 :

2013	Solde au 01.01	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12
Fonds d'innovation et de développement (FID)	20'131'333	1'088'842	-3'552'694	17'667'481
Fonds universitaires avec chartes	87'692'324	13'524'405	-25'829'822	75'386'907
Autres Fonds propres affectés	62'786'197	108'939'983	-44'474'541	127'251'638
Total Fonds propres affectés (FPA)	170'609'853	123'553'230	-73'857'058	220'306'026
Part de la subvention Etat non dépensée	1'812'281	725'895		2'538'176
Autres Fonds propres libres	88'869'028	26'938'563	-50'997'291	64'810'300
Total Fonds propres libres	90'681'309	27'664'458	-50'997'291	67'348'476
Total Fonds propres	261'291'163	151'217'687	-124'854'349	287'654'502

L'année 2013 a été marquée par la fin du processus de reclassement des fonds propres de l'Université. Le Rectorat a pris les décisions stratégiques suivantes :

- Affectation systématique de tous les fonds propres, à l'exception des fonds suivants : part de la subvention État non dépensée, réserve de réévaluation des immeubles, réserve de réévaluation du portefeuille de trésorerie, réserve de réévaluation des stocks, réserve de réévaluation des heures supplémentaires et congés dus et réserve de réévaluation de l'immeuble Carl-Vogt 1.
- Autorisation en principe d'un seul fond propre affecté par titulaire et par type d'activité générique (enseignement ou recherche) en distinguant les fonds liés à une fonction de ceux liés à un individu.
- Rappel des principes prévus par le Règlement sur les finances de l'Université relatifs aux « fonds dormants ».

Ces décisions concernent les catégories des « autres fonds propres affectés » et des « autres fonds propres libres ». Elles ont induit notamment des mouvements comptables volumineux au sein des « autres fonds propres affectés » (colonnes attribution et utilisation), ainsi qu'entre les « autres fonds propres affectés » (colonnes attribution et utilisation) et les « autres fonds propres affectés » (colonne alimentation), qui réduisent en conséquence l'interprétabilité des enregistrements comptables 2013 mais sans affecter la fiabilité des soldes de fin d'année.

Dans le cadre de l'affectation systématique des fonds propres, on comptait, au 01.01.2013, 322 fonds de la catégorie des « autres fonds propres libres » avec un solde initial de CHF 10'145'929, dont 212 ont été reclassés dans les « autres fonds propres affectés » pour un montant initial de CHF 7'165'373 et 110 ont été clôturés pour un montant initial de CHF 2'980'556. Parmi ces derniers, 99 fonds ont été virés dans un fonds des « autres fonds propres affectés » pour un montant de CHF 2'954'660. Par ailleurs, dans le cadre du

Notes relatives aux états financiers consolidés

regroupement des fonds propres affectés, 554 fonds ont été clôturés dans le courant de l'année 2013 et virés dans un fonds de la catégorie des « autres fonds propres affectés ». Le montant de ces virements s'élève à CHF 17'727'565.

2012r	Solde au 01.01	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12
Fonds d'innovation et de développement (FID)	11'408'343	11'068'312	-2'345'322	20'131'333
Fonds universitaires avec chartes	64'967'226	27'116'288	-4'391'191	87'692'324
Autres Fonds propres affectés	60'190'630	58'796'099	-56'200'532	62'786'197
Total Fonds propres affectés (FPA)	136'566'199	96'980'700	-62'937'046	170'609'853
Part de la subvention Etat non dépensée	8'349'890	1'812'281	-8'349'890	1'812'281
Autres Fonds propres libres	86'679'058	33'477'254	-31'287'284	88'869'028
Total Fonds propres libres	95'028'948	35'289'535	-39'637'174	90'681'309
Total Fonds propres	231'595'147	132'270'235	-102'574'220	261'291'163

3.3.21 Subventions reçues

L'allocation fédérale pour la recherche regroupe les subsides du FNS, des pôles de recherche nationaux (PRN) et du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

La subvention fédérale de base est répartie entre les universités en fonction des statistiques universitaires. Les critères déterminants sont : le nombre total d'étudiants, le nombre d'étudiants étrangers, le type de disciplines académiques (coefficient), les subventions reçues du FNS, du fonds de la Commission pour la technologie et l'innovation, les fonds de projets de l'Union européenne et des fonds de tiers publics ou privés. Elle est versée au DIP, puis reprise dans les comptes de l'Université.

	2013	2012
Allocations fédérales pour la recherche	117'833'217	112'521'387
Subvention fédérale de base	91'620'776	89'855'904
Subvention fédérale d'égalité	406'420	284'879
Subventions de la Confédération	209'860'413	202'662'170

L'indemnité « Etat » est déterminée par la COB. Votée par le Grand Conseil sous la forme d'une loi, cette dernière fixe les objectifs assignés à l'Université et une enveloppe budgétaire annuelle sur une période quadriennale. L'indemnité cantonale est complétée, lors du vote annuel du budget cantonal, par le financement en lien avec l'application des mécanismes salariaux

Notes relatives aux états financiers consolidés

(progression des annuités) et de l'indexation, au prorata du taux de subventionnement.

L'accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les modalités de répartition de subvention basée sur le nombre d'étudiants inscrits dans les hautes écoles spécialisées (HES) et universités en Suisse. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants en provenance des autres cantons. L'Université de Genève participe aux charges des étudiants genevois inscrits dans d'autres universités en payant sa quote-part. Le résultat net de cet accord est enregistré dans les produits de l'Université.

Dans le cadre des collaborations universitaires romandes, il a été décidé de confier à l'Université de Genève l'École de pharmacie Genève / Lausanne (EPGL). Le canton de Vaud contribue à son financement et octroie ainsi une subvention annuelle de fonctionnement. La Convention expire en 2019.

Hormis les subventions de fonctionnement, l'Université bénéficie de subvention cantonale d'investissement au travers de deux mécanismes distincts : les crédits d'ouvrage et les crédits de programme. Ces derniers couvrent les besoins de l'Université pour le renouvellement notamment de son parc informatique et scientifique. Les premiers couvrent les besoins de l'Université pour l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveaux développements. Ils font l'objet d'un projet de loi ad hoc. Une fois voté, le crédit est mis à disposition de l'Université par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête. Selon les schémas comptables IPSAS, les subventions d'investissement font l'objet d'un mécanisme de reprise dans le compte d'exploitation (voir point « 3.2.13 Subventions »).

	2013	2012
Indemnité État	325'910'648	323'684'749
Rétrocession bénéfice (25 %)	-604'912	-1'510'235
Autres allocations État	330'667	296'400
Subventions État	325'636'403	322'470'914
Accord intercantonal universitaire	17'759'483	20'286'797
Allocation Canton de Vaud pour EPGL	5'071'005	5'093'014
Autres allocations	4'210	15'453
Subventions autres cantons	22'834'698	25'395'264
Produits différés subventions d'investissement	17'996'138	22'669'766
Total subventions cantonales	366'467'239	370'535'944

Visant à reconnaître les coûts de mise à disposition de ses bâtiments, l'État de Genève valorise un coût de loyer et octroie à l'Université une subvention équivalente. Ces opérations n'impliquent aucun mouvement de trésorerie. Cette subvention cantonale entre donc dans la catégorie des subventions non monétaires.

La valeur comptable brute des bâtiments s'élève à CHF 1'219'078'473 en 2013 contre

Notes relatives aux états financiers consolidés

CHF 1'214'592'750 en 2012. Déduction faite des amortissements cumulés, la valeur comptable nette des bâtiments s'élève à CHF 694'327'731 en 2013 contre CHF 723'732'855 en 2012. Quant à la valeur des terrains, elle est évaluée à CHF 509'748'506 contre CHF 509'748'506 en 2012. Le taux d'intérêt correspond au taux moyen de la dette, de 2.25 % en 2013 et 2.5 % en 2012. À noter que les calculs des intérêts et de la location « terrain » sont basés sur la valeur nette comptable au 1^{er} janvier de l'année concernée.

L'État de Genève assume des prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaborateurs de l'Université au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, ainsi que pour leur suivi en termes de santé. Visant à reconnaître ses coûts de gestion, il valorise le service bureau mis à disposition selon un forfait défini dans une convention tripartite (départements des finances et de l'instruction publique, de la culture et du sport et Université). Il octroie une subvention équivalente. Ces opérations n'impliquent aucun mouvement de trésorerie. Cette subvention cantonale entre donc dans la catégorie des subventions non monétaires.

	2013	2012
Amortissement bâtiment	33'836'372	35'098'325
Intérêts	16'283'989	18'600'562
Location terrains	11'469'341	12'815'769
Subvention non monétaire "bâtiments"	61'589'703	66'514'656
Prestations service bureau rémunération	750'000	750'000
Prestations service santé	30'000	30'000
Subvention non monétaire "Office du personnel de l'État"	780'000	780'000
Subventions non monétaires	62'369'703	67'294'656

Source : Etat de Genève, États financiers 2013

La catégorie des « autres subventions et dons » est composée d'un nombre très important de subventions incluant également celles à redistribuer. En plaçant un seuil de plus de cinq cents mille francs et en éliminant les subventions à redistribuer, 10 subventions et dons peuvent être mises en exergue parmi lesquelles on retrouve notamment la Fondation Louis Jeantet, la Fondation Hans Wilsdorf, la Ligue genevoise contre le cancer, l'institut de recherche contre l'arthrite, la Fondation Ernest Boninchi, la Société académique de Genève, la Fondation pour la recherche sur le diabète juvénile, Novartis, la Fondation Artères et l'institut de recherche Clayton. À relever qu'en termes de valeur, cette liste de bailleur représente environ 75 % de l'échantillon des bailleurs de plus de cinq cents mille francs.

	2013	2012r
Communauté européenne	14'699'519	17'648'448
Autres subventions et dons	34'060'157	32'963'463
Autres subventions	48'759'676	50'611'911

Notes relatives aux états financiers consolidés

En modifiant le processus d'équilibrage des fonds de recherche, cela implique de reprendre la clé de ventilation entre les autres subventions et les recettes diverses (mandats avec des tiers) utilisé dans le rapport financier 2012 et de retraiter les données 2012, à la baisse, d'un montant de CHF 342'631 pour assurer la comparabilité temporelle.

Au total, par type de bailleur, l'Université a reçu les subventions suivantes au cours des exercices 2013 et 2012.

	2013	2012r
Subventions de la Confédération	209'860'413	202'662'170
Subventions État	325'636'403	322'470'914
Subventions autres cantons	22'834'698	25'395'264
Autres subventions	48'759'676	50'611'911
Total subventions monétaires	607'091'189	601'140'259
Subventions État non monétaires	62'369'703	67'294'656
Produits différés de subventions d'investissement	17'996'138	22'669'766
Total subventions non monétaires	80'365'841	89'964'422
Total des subventions reçues	687'457'031	691'104'681

3.3.22 Taxes universitaires

Entrent dans la catégorie des taxes universitaires, les taxes d'encadrement, les taxes fixes et les taxes HES. Les taxes universitaires au cours des exercices 2013 et 2012 s'élèvent à :

	2013	2012
Taxes d'encadrement	8'935'186	8'873'861
Taxes fixes	1'959'055	1'997'190
Taxes HES	1'095'864	992'278
Taxes universitaires	11'990'105	11'863'330

Le montant des taxes universitaires est resté inchangé en 2013 par rapport à 2012. Le montant des taxes universitaires s'élèvent à CHF 500 par semestre et par étudiant, composé de CHF 65 au titre des taxes fixes dédiées au financement des activités sociales et des associations d'étudiants et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement essentiellement affectées au financement de postes d'assistants et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. À relever que 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève.

Le taux d'exonération des taxes est de 31.8 % en 2013 contre 33.6 % en 2012.

Notes relatives aux états financiers consolidés

3.3.23 Autres écolages

Au titre des autres écolages, l'Université a prélevé les sommes suivantes en 2013 et 2012 :

	2013	2012
Inscriptions formation continue, sports, conférences	16'457'972	14'488'860
Auditeurs	46'539	49'250
Inscriptions aux cours d'été	921'472	1'086'059
Autres écolages	17'425'983	15'624'169

Au titre des taxes d'inscription, la formation continue génère un chiffre d'affaires de CHF 13'145'801 en 2013 contre CHF 12'199'624 en 2012. Sur les taxes d'inscription de formation continue, il est prélevé un pourcentage de 7.5 % (overhead) dont la moitié est destinée à encourager et développer les programmes de formation continue et à soutenir des innovations pédagogiques. Pour 2013, le produit de l'overhead s'élève à CHF 964'803 contre CHF 899'499 en 2012.

3.3.24 Prestations de services et ventes

Cette catégorie enregistre les produits provenant de contreprestations, notamment les produits issus des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, les mandats avec des tiers, ainsi que les prestations de service. Les produits suivants ont été enregistrés en 2013 et 2012 :

	2013	2012r
Recettes dentaires	5'172'013	5'639'647
Location et entretien de matériel	193'374	173'414
Analyses	571'037	665'874
Mise à disposition de personnel	157'710	242'927
Prestations informatiques	3'343	338
Publicité	504'930	355'080
Autres prestations de services	9'700'832	11'149'141
Mandats avec tiers	17'089'612	10'826'065
Matériels, travaux imprimerie, livres, publications	2'348'811	2'212'319
Émoluments	199'627	229'335
Prestations de services et ventes	35'941'290	31'494'141

En modifiant le processus d'équilibrage des fonds de recherche, cela implique de reprendre la clé de ventilation entre les autres subventions et les recettes diverses (mandats avec des tiers) utilisée dans le rapport financier 2012 et de retraiter les données 2012, à la hausse, d'un montant de CHF 342'631 pour assurer la comparabilité temporelle.

Notes relatives aux états financiers consolidés

3.3.25 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent notamment des cotisations de prestations complémentaires en cas de maladie, d'accident ou de grossesse, versées par les caisses de chômage, des indemnités de l'assurance-accident et militaire.

Les dédommagements de tiers se sont élevés en 2013 et 2012 à :

	2013	2012
Personnel mobilisé	113'634	121'766
Invalidité	120'058	237'622
Accident	764'297	684'839
Maternité	1'904'472	2'065'174
Remboursements, assurances	1'799'960	1'289'745
Dédommagement de tiers	4'702'421	4'399'146

3.3.26 Charges de personnel

Quel que soit le bailleur (source de financement), l'Université emploie deux types de collaborateurs : le personnel enseignant et le personnel administratif et technique. Les charges de personnel sont composées des éléments suivants :

	2013	2012r
Traitements personnel administratif et technique	157'006'347	156'149'886
Traitements personnel enseignant	297'242'684	293'121'351
Salaires	454'249'031	449'271'237
Assurances sociales	37'634'993	37'454'404
Assurance maladie et accidents	1'463'478	1'429'411
Charges sociales	39'098'471	38'883'814
Caisses de pension et de prévoyance	55'016'616	52'689'540
Total "masse salariale"	548'364'117	540'844'592
PLEND	5'484'776	1'245'752
Autres charges de personnel	1'212'439	1'079'416
Autres charges de personnel	6'697'214	2'325'168
Charges de personnel	555'061'332	543'169'759

Dans le cadre du projet d'adaptation et de consolidation des systèmes d'information de

Notes relatives aux états financiers consolidés

l'Université (Lois 10445 et 10446), des charges salariales de CHF 1'664'216 ont fait l'objet d'une activation en 2013 dans les immobilisations contre CHF 1'402'541 en 2012.

Toutes sources de financement confondues, l'effectif global des collaborateurs en équivalent temps plein (ETP), ainsi qu'en nombre de personnes, est le suivant (état au 31 décembre) :

État au 31.12.	2013		2012	
	Postes	Personnes	Postes	Personnes
Corps professoral	495.6	656	496.5	649
Collaborateurs enseignement et recherche	2'286.4	3'422	2'246.0	3'427
Personnel administratif et technique	1'537.0	1'900	1'560.8	1'928
Total	4'318.9	5'978	4'303.2	6'004

Toutes sources de financement confondues, le nombre des collaborateurs en équivalent temps plein (ETP) pondéré par le nombre de mois travaillés est le suivant :

Taux moyen	2013	2012
	Postes	Postes
Corps professoral	486.6	476.0
Collaborateurs enseignement et recherche	2'242.9	2'180.5
Personnel administratif et technique	1'544.9	1'542.4
Total	4'274.4	4'198.9

À relever que dans la partie « 5.2 Personnel de l'Université », les données relatives aux effectifs de l'Université sont présentées par faculté. Ces statistiques mettent également en évidence les effectifs en fonction de la nature du contrat de travail.

3.3.27 Biens, services et marchandises

La décomposition des biens, services et marchandises met en évidence les éléments suivants :

	2013	2012
Prestations de services, frais de gestion	32'286'745	30'926'801
Honoraires et mandats externes	32'286'745	30'926'801
Entretiens immeubles	293'659	402'535
Entretiens mobiliers	3'951'014	4'068'214
Entretien des biens mobiliers et immobiliers	4'244'672	4'470'749
Loyers, fermages et redevances	8'050'360	5'928'130
Total loyers	8'050'360	5'928'130
Fournitures et livres	14'180'428	14'069'689
Matériel consommable	1'198'313	1'610'969
Eau, énergie et combustible	306'134	440'146
Frais de laboratoires	23'897'880	24'322'616
Frais divers	357'446	358'558
Fournitures et prestations diverses	39'940'202	40'801'978
Frais déplacement, réceptions et conférences	13'057'063	11'988'997
Biens, services et marchandises	97'579'042	94'116'656

À relever que, pour des raisons de transparence, la location des bâtiments dont le propriétaire juridique est l'Etat de Genève et le service bureau en lien avec la gestion des traitements des collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, sont présentés séparément. Pour de plus amples informations quant aux modalités de valorisation, il faut se référer à la note « 3.3.21 Subventions reçues ».

3.3.28 Subventions accordées

L'Université a accordé en 2013 et 2012 les subventions suivantes :

Notes relatives aux états financiers consolidés

	2013	2012
Fondation romande de santé au travail	819'000	819'000
Subvention CUSO	518'318	518'047
Commission des taxes fixes	96'715	85'347
Taxes allouées à la BGE	893'519	887'386
Subvention à la crèche	2'764'049	2'732'450
Bourses et subventions aux étudiants	4'896'692	6'240'512
Subventions à la recherche	4'877'327	4'580'495
Fondation autonome de théologie	1'474'163	1'404'324
Fondation pour recherches médicales	713'000	713'000
Archives Piaget	287'000	287'000
Subventions accordées	17'339'783	18'267'561

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces faisant partie d'une opération conjointe, comme par exemple la subvention octroyée dans le cadre de la coopération avec la Russie en tant que « leading house » du programme.

3.3.29 Résultat financier lié aux portefeuilles mobilier et immobilier

Le résultat financier intègre les opérations liées au portefeuille de titres mobiliers, ainsi qu'à celles liées aux immeubles de placement détenus, soit via des sociétés immobilières, soit en nom propre. Le résultat financier se compose non seulement des opérations de vente et d'achat desquelles découlent des pertes ou des bénéfices réalisés mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer à leur juste valeur les titres mobiliers, d'une part, et les immeubles de placement, d'autre part. Ces dernières opérations induisent des pertes ou des gains latents.

La décomposition des opérations financières met en évidence les éléments suivants pour le portefeuille mobilier en 2013 :

Valeur des titres 2013	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2013 c=b-a	2012 d	
Fonds de recherche	189'786'041	205'657'963	15'871'923	7'782'064	8'089'858
Couverture de change	-	-	108'906	179'334	-70'428
Fonds universitaires avec chartes	38'464'474	43'545'060	5'080'586	1'664'671	3'415'916
Total portefeuille mobilier	228'250'515	249'203'023	21'061'414	9'626'069	11'435'346

L'écart de CHF 108'906 présenté sous la ligne « couverture de change » représente l'écart entre

Notes relatives aux états financiers consolidés

le taux de change contractuellement fixé USD / CHF et le taux de change au 31 décembre 2013 appliqué à l'achat à terme de monnaie achetée. Le détail de la couverture est présenté dans la note « 3.3.6 Placements financiers ».

Résultats financiers 2013	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Fonds de recherche	37'641	4'387'660	4'350'019	6'841'335	11'228'995
Couverture de change	265'842	938'988	673'146		938'988
Fonds universitaires avec chartes	387'411	299'598	-87'813	1'688'760	1'988'357
Total portefeuille mobilier	690'894	5'626'246	4'935'352	8'530'095	14'156'340

Quant à 2012, les opérations financières se présentent de la manière suivante :

Valeur des titres 2012	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2012 c=b-a	2011 d	
Fonds de recherche	208'673'357	216'455'421	7'782'064	-12'570'845	20'352'909
Couverture de change	-	-	179'334	45'589	133'745
Fonds universitaires avec chartes	36'088'183	37'752'854	1'664'671	307'748	1'356'922
Total portefeuille mobilier	244'761'540	254'208'274	9'626'069	-12'217'507	21'843'576

Résultats financiers 2012	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Fonds de recherche	13'576'663	9'321'510	-4'255'153	2'199'565	11'521'075
Couverture de change	780'041	1'066'307	286'266		1'066'307
Fonds universitaires avec chartes	51'613	1'682'649	1'631'036	3'789	1'686'438
Total portefeuille mobilier	14'408'317	12'070'466	-2'337'851	2'203'354	14'273'820

Concernant le portefeuille immobilier, les opérations financières sont présentées dans la note « 3.3.10 Immeubles de placement ».

3.3.30 Informations relatives au tableau de flux de trésorerie

Les tableaux ci-dessous permettent de fournir une vue plus détaillée de certains postes présentés de façon regroupée dans le tableau de trésorerie. Ces postes sont les suivants : les éléments liés aux produits et charges financières, ceux liés aux produits et charges non

Notes relatives aux états financiers consolidés

monétaires et ceux liés à la variation des actifs d'exploitation net.

Les produits et charges financières se décomposent de la manière suivante :

	2013	2012r
Pertes réalisées portefeuille mobilier	690'894	14'408'317
Frais de gestion portefeuille mobilier	590'922	503'959
Charges immeubles de placement	2'391'703	3'451'767
Charges financières réalisées	3'673'518	18'364'043
Produits réalisés portefeuille mobilier	14'156'340	14'273'820
Produits immeubles de placement	2'701'886	2'626'185
Produits financiers hors vente immeubles de placement	16'858'226	16'900'005
Plus-valeur sur vente immeubles de placement		515'000
Produits financiers réalisés	16'858'226	17'415'005
Résultat financier réalisé	13'184'708	-949'038

Quant aux charges et revenus non monétaires, ils incluent les éléments suivants :

	2013	2012r
Amortissements	28'365'337	33'218'232
Pertes et ajustement provisions sur débiteurs douteux	384'080	110'971
Pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	862'821	117'252
Constitution de provisions	251'937	630'417
Variation impôt différé sur immeuble de placement	816'814	473'263
Charges non monétaires	30'680'989	34'550'135
Utilisation de provisions	190'883	184'457
Dissolution de provisions	210'483	13'207
Gains latents immeubles de placement	4'366'000	9'547'699
Gains latents portefeuille mobilier	11'435'346	21'843'576
Produits différés sur subventions d'investissement	17'996'138	22'669'866
Revenus non monétaires	34'198'850	54'258'805
Variation nette	-3'517'860	-19'708'671

Notes relatives aux états financiers consolidés

Enfin, la variation de l'actif d'exploitation net résulte des variations suivantes :

	2013	2012r
Variation Débiteurs avec contrepartie	-6'728'587	930'515
Variation Débiteurs sans contrepartie	969'482	1'790'206
Variation Stocks	17'265	245'086
Variation actifs transitoires	872'816	-969'150
Variation des actifs d'exploitation	-4'869'024	1'996'657
Variation Créanciers avec contrepartie	417'681	1'201'722
Variation Créanciers sans contrepartie	-73'742	387'836
Variation Passifs transitoires	-2'720'457	-3'321'770
Variation Fonds affectés à la recherche	-5'282'687	7'978'272
Variation Part de subvention à restituer	604'912	-3'221'048
Variation des passifs d'exploitation	-7'054'293	3'025'011
Variation de l'actif d'exploitation net	-11'923'318	5'021'669

3.3.31 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de l'Université sont les membres du Rectorat (recteur, vice-recteurs et secrétaire général), les doyens des facultés, les directeurs de l'administration centrale (divisions). La rémunération du Rectorat est arrêtée par décision du Conseil d'État, celle des directeurs de l'administration centrale correspond à l'échelle de traitement de la fonction publique genevoise. En ce qui concerne la rémunération des doyens de facultés, seule l'indemnité de direction est prise en considération.

La rémunération globale des principaux dirigeants et le nombre de personnes, déterminés sur une base d'équivalent temps plein (ETP) se présente comme suit :

	2013		2012r	
	EPT	CHF	EPT	CHF
Rectorat	5.9	1'555'641	6.0	1'589'243
Doyens	8.0	169'062	8.0	164'272
Divisions	7.7	1'485'755	7.7	1'529'553
Total	21.6	3'210'459	21.7	3'283'068

L'Université n'octroie aucune autre rémunération ou avantage en nature à ses principaux

Notes relatives aux états financiers consolidés

dirigeants. Elle ne leur a accordé aucun prêt dans la période sous revue. Quelles que soient les conditions, elle n'a effectué aucune opération de nature économique avec ses principaux dirigeants.

3.3.32 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées sont des entités dans lesquelles l'Université est représentée de manière institutionnelle (participation officielle) dans l'organe suprême de direction.

Sur la base de l'inventaire des entités proches de l'Université, les indices suivants ont été retenus pour identifier les participations officielles dans des entités tierces :

- L'Université est membre fondateur.
- Il existe une présence « ex-officio » d'un membre dirigeant de l'Université dans l'organe suprême de l'entité et l'Université est le bénéficiaire principal des contributions de l'entité.
- Dans un domaine spécifique, l'Université est le bénéficiaire exclusif des contributions de l'entité.
- Il existe une participation au capital de l'entité ou des apports financiers dans le cadre d'un partenariat.

L'Université exerce un contrôle exclusif sur les entités suivantes :

Nom	Forme juridique	Partenaires de l'UniGE
Fondation Fonds Général de l'Université	Fondation de droit privé	Société académique Genève
Fondation Ernst et Lucie Schmidheiny	Fondation de droit privé	Famille
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	Fondation de droit privé	
Fondation Ernest Boninchi	Fondation de droit privé	
Fondation Université du 3ème âge de Genève	Fondation de droit privé	
SI Avenue Pictet-de-Rochemont 15 SA	Société anonyme	
SI Les Roseaux SA	Société anonyme	
SI Radiosa C SA	Société anonyme	
SI Route de Saint-Julien 8 SA	Société anonyme	
SI Rue du XXII-Décembre 7 SA	Société anonyme	

L'Université exerce un contrôle conjoint sur les entités suivantes :

Notes relatives aux états financiers consolidés

Nom	Forme juridique	Partenaires de l'UniGE
Institut Confucius de Genève	Association	Université Renmin (Pékin), Hanban
Association Genevoise pour les Métiers de Laboratoire (AGEMEL)	Association	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, État GE
Swissuniversities	Association	Hautes écoles universitaires, hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques
Fondation Archives Jean Piaget	Fondation de droit privé	Société académique Genève, famille
Fondation Centre de recherches médicales Carlos et Elsie de Reuter	Fondation de droit privé	HUG
Fondation pour recherches médicales	Fondation de droit privé	État GE, HUG et Association pour recherches médicales
Fondation de la Cité Universitaire de Genève	Fondation de droit privé	Ville GE et État GE
Fondation Artères	Fondation de droit privé	HUG
Fondation Dialogue des Savoirs	Fondation de droit privé	UNIZH, UNIL et UNINE
Fondation Institut Suisse de Bioinformatique (SIB)	Fondation de droit privé	EPFL, ETH ZH, UNI BE, UNI BS, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI TI et HUG
Fondation Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS)	Fondation de droit privé	UNIL, École hôtelière, État de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL; CIO et IMD Business School
Fondation Institut universitaire romand de santé au travail	Fondation de droit privé	État GE, État Vaud, UNIL et autres cantons latins
Fondation Campus Biotech Geneva	Fondation de droit privé	État GE, EPFL
Fondation du sanatorium universitaire suisse	Fondation de droit privé	Hautes écoles universitaires
Swiss School of Public Health (SSPH+)	Fondation de droit privé	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH et UNI TI
Réseau suisse des études internationales (SNIS, ex RUIG)	Société simple	IHEID
Centre de modélisation scientifique avancée (CADMOS)	Société simple	UNIL, EPFL
Centre de créativité de Genève	Société simple	HES, État GE
SwissSIMS	Société simple	UNIL, UNIBE, ETHZ
HARPS-N	Société simple	Harvard, St Andrews, Edimburgh, Belfast et INAF
Centre d'Imagerie Biomédicale (CIBM)	Société simple	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
ESPRESSO	Société simple	UNI BE, INAF, UNI Porto, UNI Lisbonne et institut astrophysique Canaries

Par rapport aux états financiers 2012, la liste des parties liées a été modifiée de la façon suivante.

La société simple « Vital-IT » est une entité-fille de l'Institut suisse de bioinformatique (SIB) dans laquelle l'Université participe au financement par un subside annuel défini par contrat entre les Hautes écoles universitaires de Suisse occidentale (UNIL, EPFL, UNI BE, UNI FR et UNI GE) et le SIB. Dans ces conditions, la société simple « Vital-IT » n'est pas une entité contrôlée conjointement par l'Université mais un projet conduit par le SIB.

Les fondations suivantes ont été créées dans le courant de l'année 2013 :

- Fondation Campus Biotech Geneva.
- Association « swissuniversities ».

La liste des parties liées a été enrichie des entités suivantes non répertoriées lors de la publication du rapport financier 2012 :

- Fondation du sanatorium universitaire suisse.
- Swiss School of Public Health.

3.3.33 Participation dans la société CIBM

La société Centre d'imagerie biomédicale (CIBM) est une société simple composée du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'Université de Lausanne (UNIL) et l'Université de Genève, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire. Elle a été créée dans le but d'acquérir en commun des équipements scientifiques, d'en assurer la maintenance et de les mettre à disposition des partenaires, en fonction des projets scientifiques soumis.

La contribution financière apportée par chacun des partenaires ne leur donne pas droit d'utiliser proportionnellement les infrastructures de CIBM. L'accès aux infrastructures dépend des projets proposés par les partenaires qui font l'objet d'une sélection sur des critères d'intérêts scientifiques.

Dans la mesure où les données financières ne sont pas encore disponibles pour l'exercice 2013, le tableau ci-dessous présente les dépenses du CIBM et la contribution de l'Université pour les années 2011 et 2012.

Notes relatives aux états financiers consolidés

	2012	dont UNIGE	2011	dont UNIGE
Charges de personnel	5'456'112	1'075'183	5'335'287	979'946
Frais de déplacement, de repas, d'hôtel et de formation	168'564	19'435	225'192	20'078
Matériels consommables et entretien	994'530	30'763	972'832	747
Autres matériels	177'491	3'402	360'705	8'764
Dépenses de fonctionnement	6'796'698	1'128'783	6'894'016	1'009'535
Équilibrage 2010	-	-20'907	-	-
Équilibrage 2011	-	34'768	-	-
Équivalent d'une location	1'024'945	18'061	1'024'945	18'061
Total exploitation	7'821'643	1'160'705	7'918'961	1'027'596
Investissement	22'848	-	-	-
Total exploitation & investissement	7'844'491	1'160'705	7'918'961	1'027'596

En ce qui concerne la reconnaissance des opérations dans les états financiers de l'Université, toutes les dépenses de fonctionnement ou d'acquisition attribuées à l'Université sur la base de sa contribution au financement du CIBM sont comptabilisées en charge de fonctionnement au cours de l'exercice concerné.

3.3.34 Participation dans la société CADMOS

L'EPFL, l'UNIL et l'Université de Genève ont créé le centre lémanique de calcul à haute performance (Center for Advanced Modelling Science, CADMOS). Grâce à l'acquisition d'un ordinateur capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance (BG/P), le projet constitue une plateforme technologique de première importance au service des trois institutions partenaires. Dans cette perspective, une société simple, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire, a été créée en début d'année 2010. Sur la période 2010 à 2012, les apports cumulés de l'Université pour l'étape n°1 de CADMOS se sont montés à CHF 7'970'629, entièrement financés par la loi 10515 votée par le Grand Conseil.

Souhaitant prolonger leur collaboration, les trois partenaires lémaniques ont acquis un ordinateur de nouvelle génération capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance (BG/Q) et se sont entendus sur les apports financiers respectifs. La contribution de l'Université s'élève à CHF 2'123'432 dont le paiement est étalé jusqu'en 2016. À relever qu'en 2013, aucun versement n'a été réalisé par l'Université à l'EPFL.

La contribution financière apportée par chacun des partenaires ne leur donne pas droit d'utiliser proportionnellement les infrastructures de CADMOS. L'accès aux infrastructures dépend des projets proposés par les partenaires qui font l'objet d'une sélection sur des critères d'intérêts scientifiques.

Dans la mesure où les données financières ne sont pas encore disponibles pour l'exercice 2013, le tableau ci-dessous présente les dépenses de CADMOS pour les années 2011 et 2012 :

Notes relatives aux états financiers consolidés

	2012		2011	
		dont UNIGE		dont UNIGE
Chaires	2'398'195	771'370	1'044'082	363'740
Support CADMOS	234'749	-	232'525	-
Autres dépenses	132'142	71'119	121'570	52'554
Exploitation sans leasing	692'459	-	718'410	-
Total exploitation	3'457'545	842'489	2'116'586	416'294
Leasing et installation BG/P & BG/Q	5'019'540	745'000	3'868'561	3'868'561
Total exploitation & investissement	8'477'085	1'587'489	5'985'147	4'284'855

En ce qui concerne la reconnaissance des opérations dans les états financiers de l'Université, toutes les dépenses d'acquisition, attribuées à l'Université sur la base de sa contribution au financement de CADMOS, sont comptabilisées au cours de l'exercice concerné dans les immobilisations corporelles. À cette dépense s'ajoute un montant enregistré dans le compte d'exploitation au titre notamment de la prise en charge d'une chaire et du soutien technique.

3.3.35 Litiges en cours

Litige avec la commune du Grand-Saconnex : la commune a déposé une action en justice contre le Pool POM au motif de malfaçons dans le cadre de la construction du complexe scolaire de la campagne du Pommier. La valeur litigieuse est de CHF 4'454'950. Dans son jugement du 29 octobre 2009, le Tribunal de première instance a déclaré irrecevable l'appel en cause du Pool POM contre onze intervenants potentiellement responsables d'un défaut dont l'ancien Centre universitaire d'études des problèmes de l'énergie (CUEPE). Le Pool POM a formé appel contre ce jugement qui a été rejeté par la Cour de justice en date du 21 mai 2010. Depuis, l'Université n'a pas connaissance d'éléments nouveaux, sauf à préciser que le Pool POM a adressé un commandement de payer en novembre 2013 pour la somme du litige avec un intérêt de 5 % dès le 11 mars 2009.

Pour mémoire, le CUEPE avait souscrit une assurance RC auprès de la Nationale Suisse Assurance qui, en l'état, a réservé sa couverture d'assurance mais a tout de même, à titre de précaution, mandaté un avocat. À ce stade de la procédure, l'Université estime que les conditions fixées par les normes IPSAS pour enregistrer une provision pour risques et charges ne sont pas remplies.

Parmi les autres litiges, il faut relever en particulier :

- Deux litiges liés à la rémunération d'anciens collaborateurs de l'Université. Les procédures sont actuellement pendantes devant la Chambre administrative de la Cour de justice. À ce stade, l'Université estime que les risques de condamnation sont insignifiants. Ainsi, aucune provision n'a été constituée.
- Un litige avec une candidate non retenue dans le cadre de la nomination à un poste de professeur. Cette personne réclame une indemnité de CHF 1'269'499 équivalent à trois mois de salaire d'un professeur assistant, à son manque à gagner, au tort moral et aux frais d'avocat. À ce stade, l'Université estime le risque d'indemnisation à CHF 80'000 pour lequel une provision a été constituée.

Notes relatives aux états financiers consolidés

- Un litige en lien avec des dommages exigés par un patient de la section de médecine dentaire qui a fait l'objet d'une constitution de provision à hauteur de CHF 10'000. Le dossier n'a connu aucune évolution en 2013.
- Plusieurs autres litiges de moindre importance sont en cours de traitement par le secteur des affaires juridiques de l'Université sans impliquer à ce stade une procédure judiciaire. Ils présentent un risque potentiel financier insignifiant pour l'Université.

3.3.36 Contrats de leasing

Les contrats de leasing des photocopieuses sont exclusivement des contrats de location simple, incluant l'entretien et la maintenance afin d'optimiser leur exploitation. L'Université n'a pas conclu de contrat de leasing prévoyant un transfert de propriété à leur échéance.

Le tableau ci-dessous présente la situation des contrats au 31 décembre 2013, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le contrat avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des contrats.

	Bailleur	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Court terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	505'800	31.12.14	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
		505'800			
Moyen terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	392'300	31.12.16	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	392'300			
Long terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	32'400	31.12.18	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	32'400			
Total des contrats de leasing		930'500			

Les pénalités sont évaluées sur 12 mois lorsque la date de fin de contrat se situe au-delà du 31 décembre 2013, sur le nombre de mois effectif lorsque l'échéance est en 2014.

4. Rapport de l'organe de révision



KPMG SA
Audit Suisse romande
 111 Rue de Lyon
 CH-1203 Genève

Case postale 347
 CH-1211 Genève 13

Téléphone +41 58 249 25 15
 Téléfax +41 58 249 25 13
 Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Rectorat de

L'Université de Genève, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Genève comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Rectorat

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Rectorat. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



*Université de Genève, Genève
Rapport de l'organe de révision au Rectorat
sur les comptes annuels 2013*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre Henri Pingeon
*Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable*

Sandrine Wagnière
Expert-réviseur agréée

Genève, 17 Mars 2014

Annexe(s) :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe

5. Autres informations

5.1 Statistiques des étudiants

5.1.1 Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures

Domicile antérieur aux études	2010		2011		2012		2013		Variation annuelle		
	Nbre	en %	Nbre	en %	Nbre	en %	Nbre	en %	2010/11	2011/12	2012/13
Genève	6'278	44%	6'278	43%	6'210	43%	6'272	43%	0%	-1%	1%
En Suisse	3'139	22%	3'022	21%	2'951	20%	2'923	20%	-4%	-2%	-1%
A l'étranger	4'813	34%	5'209	36%	5'320	37%	5'480	37%	8%	2%	3%
Total	14'230	100%	14'509	100%	14'481	100%	14'675	100%	2%	0%	1%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.1.2 Accord intercantonal universitaire

Groupes - facultés	Nombre d'étudiants		CHF	
	2013	2012	2013	2012
GF I (Sciences humaines et sociales)	3'695	3'912	18'641'275	19'736'040
GF II (Faculté des sciences et médecine)	624	632	7'622'160	7'719'880
GF III (Faculté de médecine clinique)	220	209	5'374'600	5'105'870
Réductions pour pertes migratoires			-520'514	-534'498
Sous-total	4'539	4'753	31'117'521	32'027'292
IHEID	-114	-145	-571'599	-723'201
UNIL	54	47	659'610	574'105
Paiement rétroactif 2007/2008, 2008/2009 et 2009/2010				-48'292
Sous-total	4'479	4'655	31'205'533	31'829'904
Rétrocession étudiants genevois autres cantons	-2'002	-1'741	-13'446'050	-11'543'108
Solde Université de Genève	2'477	2'914	17'759'483	20'286'797

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

Autres informations

5.2 Personnel de l'Université en 2013

5.2.1 Personnel total par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2013	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	12.2	14	151.5	210	527.0	632	690.7	16%	856	14%
Faculté des Sciences	132.7	145	764.1	1012	414.8	489	1'311.6	30%	1'646	28%
Faculté de Médecine	117.8	232	560.1	955	432.0	563	1'109.9	26%	1'750	29%
Faculté des Lettres	65.4	70	216.9	357	27.0	37	309.3	7%	464	8%
Faculté des Sciences économiques et sociales	68.0	77	206.1	282	57.9	70	331.9	8%	429	7%
Faculté de Droit	34.6	46	98.8	133	25.0	37	158.5	4%	216	4%
Faculté de Théologie	8.2	9	12.7	22	2.4	5	23.3	1%	36	1%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	45.9	50	223.1	326	42.8	57	311.8	7%	433	7%
Faculté de Traduction et d'interprétation	10.9	13	53.1	125	8.1	10	72.1	2%	148	2%
Total	495.6	656	2'286.4	3'422	1'537.0	1'900	4'318.9	100%	5'978	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.2.2 Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2013	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	9.2	10	87.6	120	427.8	514	524.6	18%	644	16%
Faculté des Sciences	120.0	130	419.0	560	328.3	386	867.3	29%	1'076	27%
Faculté de Médecine	94.1	149	253.5	384	299.7	386	647.3	22%	919	23%
Faculté des Lettres	62.6	67	164.9	274	23.4	31	250.9	8%	372	9%
Faculté des Sciences économiques et sociales	61.3	69	125.9	161	31.1	36	218.3	7%	266	7%
Faculté de Droit	33.0	43	77.7	107	22.3	33	133.1	4%	183	5%
Faculté de Théologie	0.0	0	11.1	17	2.4	5	13.5	0%	22	1%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	45.4	49	172.4	240	38.6	50	256.4	9%	339	9%
Faculté de Traduction et d'interprétation	10.9	13	48.3	119	7.1	9	66.3	2%	141	4%
Total	436.5	530	1'360.5	1'982	1'180.5	1'450	2'977.5	100%	3'962	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

Autres informations

5.2.3 Personnel total par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total	
	Postes	Postes	Postes	Postes	En %
Autorités universitaires	10.7	149.3	526.3	686.3	16%
Faculté des Sciences	132.3	748.9	415.1	1'296.4	30%
Faculté de Médecine	108.2	546.4	444.4	1'099.0	26%
Faculté des Lettres	67.3	209.7	28.0	305.0	7%
Faculté des Sciences économiques et sociales	67.4	212.1	53.8	333.3	8%
Faculté de Droit	35.1	94.8	24.4	154.2	4%
Faculté de Théologie	8.0	11.7	2.1	21.8	1%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	46.8	221.5	42.5	310.8	7%
Faculté de Traduction et d'interprétation	10.7	48.4	8.4	67.5	2%
Total	486.6	2'242.9	1'544.9	4'274.4	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.2.4 Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total	
	Postes	Postes	Postes	Postes	En %
Autorités universitaires	10.2	83.6	431.9	525.7	18%
Faculté des Sciences	120.9	396.9	329.6	847.4	29%
Faculté de Médecine	95.5	248.1	310.0	653.6	22%
Faculté des Lettres	64.4	159.4	24.3	248.2	8%
Faculté des Sciences économiques et sociales	62.3	134.9	27.8	225.0	8%
Faculté de Droit	33.5	76.3	21.7	131.4	4%
Faculté de Théologie	0.0	10.7	2.1	12.7	0%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	46.3	172.4	38.1	256.8	9%
Faculté de Traduction et d'interprétation	10.7	43.8	7.4	61.9	2%
Total	443.7	1'326.1	1'192.9	2'962.7	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

Autres informations

5.3 Compte d'exploitation 2013 par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Subventions reçues	520'523'550	88'845'671	78'087'810	687'457'031
Taxes universitaires	11'990'105			11'990'105
Autres écologies	1'638'329		15'787'655	17'425'983
Prestations de services et ventes	9'711'924	754'322	25'475'044	35'941'290
Dédommagement des tiers	2'316'933	597'544	1'787'943	4'702'421
Recettes diverses	18'114	2'978	817'474	838'567
Dissolution de provision	210'483			210'483
Imputations internes	8'663'950	2'675'106	81'029'020	92'368'076
Produits d'exploitation	555'073'387	92'875'623	202'984'946	850'933'956
Charges de personnel	417'068'765	60'568'289	77'424'277	555'061'332
Biens, services, marchandises	43'083'669	20'278'702	34'216'670	17'579'042
Charges bâtiments État & service bureau	62'369'703	-	-	62'369'703
Amortissements	17'996'138	4'366'341	6'002'857	28'365'337
Pertes sur débiteurs	315'042		158'357	473'399
Subventions accordées	10'300'289	677'110	6'362'384	17'339'783
Imputations internes	2'125'043	6'985'180	83'257'853	92'368'076
Charges d'exploitation	553'258'650	92'875'623	207'422'399	853'556'671
Résultat net d'exploitation	1'814'737	-	-4'437'453	-2'622'715
Produits réalisés portefeuille mobilier			14'156'340	14'156'340
Gains latents portefeuille mobilier			11'435'346	11'435'346
Produits immeubles de placement			2'701'886	2'701'886
Gains latents immeubles de placement			4'366'000	4'366'000
Produits financiers	-	-	32'659'572	32'659'572
Pertes réalisées portefeuille mobilier			690'894	690'894
Pertes latentes portefeuille mobilier			-	-
Frais de gestion portefeuille mobilier			590'922	590'922
Charges immeubles de placement			2'391'703	2'391'703
Charges financières	-	-	3'673'518	3'673'518
Résultat financier	-	-	28'986'053	28'986'053
Résultat net	1'814'737	-	24'548'601	26'363'338

Les produits d'exploitation et charges d'exploitation de la colonne « Université » diffèrent des produits d'exploitation et charges d'exploitation présentés dans le compte d'exploitation de l'Université du montant des imputations internes.

Autres informations

5.4 Compte de fonctionnement « État » en 2013

5.4.1 Total Université

Nature	Libellé	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
				en CHF	en %	
4	Revenus	555'073'387	558'210'808	-3'137'421	-0.6%	558'210'808
42	Revenus des biens	3'221'738	3'091'560	130'178	4.2%	3'675'560
43	Recettes diverses	22'664'149	24'310'600	-1'646'451	-6.8%	26'126'600
	Émoluments	199'462	222'000	-22'538	-10.2%	222'000
	Taxes universitaires	11'990'105	12'601'000	-610'895	-4.8%	12'601'000
	Inscriptions aux cours d'été	919'532	1'025'000	-105'468	-10.3%	1'025'000
	Recettes dentaires	5'148'203	6'150'000	-1'001'797	-16.3%	6'150'000
	Vertes	473'616	376'000	97'616	26.0%	376'000
	Dédommagements de tiers	2'316'933	2'329'000	-12'067	-0.5%	2'329'000
	Autres recettes du groupe 43	1'616'297	1'607'600	8'697	0.5%	3'423'600
46	Subventions acquises	520'523'550	528'408'648	-7'885'098	-1.5%	528'408'648
	Indemnité cantonale	325'324'636	324'410'648	913'988	0.3%	324'410'648
	Subventions non monétaires (bâtiment + OPE)	62'369'703	67'730'000	-5'360'297	-7.9%	67'730'000
	Subvention fédérale de base	91'620'776	89'425'000	2'195'776	2.5%	89'425'000
	AIJ net	17'759'483	19'480'000	-1'720'517	-8.8%	19'480'000
	Produits différés liés aux investissements	17'996'138	22'166'000	-4'169'862	-18.8%	22'166'000
	Autres	5'452'814	5'197'000	255'814	4.9%	5'197'000
49	Imputations internes	8'663'950	2'400'000	6'263'950	261.0%	-
3	Charges	553'258'650	560'054'808	-6'796'158	-1.2%	560'054'808
30	Charges du personnel	417'068'765	418'447'025	-1'378'260	-0.3%	418'589'810
	Personnel administratif	123'250'879	126'001'373	-2'750'495	-2.2%	127'165'341
	Corps enseignant	216'495'019	215'971'647	523'372	0.2%	217'414'249
	Charges sociales	70'954'437	73'012'188	-2'057'751	-2.8%	73'012'188
	Pleind	5'456'543	2'563'785	2'892'758	112.8%	100'000
	Autres	911'887	898'032	13'855	1.5%	898'032
31	Dépenses générales	43'083'669	40'239'741	2'843'928	7.1%	40'164'098
33	Amortissements ordinaires	18'311'180	22'306'000	-3'994'820	-17.9%	22'306'000
	Créances irrécouvrables	315'042	140'000	175'042	125.0%	140'000
	Amortissement des équipements	17'996'138	22'166'000	-4'169'862	-18.8%	22'166'000
	Location bâtiments & service paie	62'369'703	67'730'000	-5'360'297	-7.9%	67'730'000
36	Subventions accordées	10'300'289	11'915'042	-1'614'753	-13.6%	11'847'900
39	Imputations internes	2'125'043	-	2'125'043	-	-
	Gel budgétaire	-	-583'000	583'000	-100.0%	-583'000
	Résultat net	1'814'737	-1'844'000	3'658'737	-198.4%	-1'844'000

Autres informations

N1 Le produit des taxes universitaires est inférieur aux attentes en raison d'une croissance des étudiants plus faible que celle anticipée selon les projections de l'OFS. Le taux d'exonération des taxes est sensiblement identique à celui prévu et n'influence pas l'écart comptes versus budget.

N2 Les recettes de la section de médecine dentaire ont été inférieures au montant budgétisé. Hormis une surévaluation du budget initial de 500 KCHF, ce résultat s'explique par une baisse d'activité. On observe en effet une baisse moyenne de plus de 8 % des prestations cliniques par rapport à l'année précédente pour un nombre de soignants sensiblement identique. En outre, les recettes des traitements onéreux (prothèses et implants) ont baissé de 14 %. La modification de la politique tarifaire n'a eu qu'un impact marginal sur les comptes 2013.

N3 L'écart s'explique principalement par une allocation complémentaire de 1'500 KCHF au titre de participation au loyer du Campus Biotech et par la rétrocession de 25 % du résultat 2013 à l'État.

N4 Les données réelles et budgétaires sont fournies par les services de l'État de Genève, propriétaire des bâtiments. L'écart s'explique par un montant d'amortissement retenu pour le calcul du loyer moins important que celui prévu au budget. Cet écart est sans impact sur le résultat net de l'Université.

N5 La subvention fédérale de base est supérieure aux attentes budgétaires en raison d'une croissance de l'enveloppe globale pour les Hautes Écoles Universitaires plus importante que celle prévue initialement. Il convient néanmoins de souligner une dégradation de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales, notamment sous l'angle de l'évolution relative des fonds de recherche.

N6 L'écart s'explique par la combinaison de deux facteurs : un nombre d'étudiants confédérés étudiant à l'Université plus faible que budgétisé (impact de -918 KCHF) et un nombre d'étudiants genevois étudiant dans d'autres universités cantonales plus grand que budgétisé (-832 KCHF). Sous l'angle des groupes facultaires, le résultat net est plus faible que budgétisé pour celui des « sciences humaines et sociales » (-1'785 KCHF) et celui des « sciences » (- 379 KCHF), alors qu'il est supérieur à nos prévisions initiales dans le groupe « médecine » (+428 KCHF).

N7 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a de ce fait aucun impact sur le résultat net. L'écart sur les charges d'amortissement des équipements s'explique par une surévaluation des charges au moment de l'élaboration du budget (dépenses réelles d'investissement 2012 et 2013 plus faibles que prévues).

N8 Les imputations internes ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université. En terme net, elles influencent à la hausse le résultat « État » dans la mesure où les structures du budget « État » ont fourni plus de prestations qu'elles n'en ont reçues des structures financées par les fonds provenant de l'extérieur. En outre, les rendements du portefeuille de trésorerie (1'500 KCHF) n'avaient pas été budgétés compte tenu du caractère imprévisible des fluctuations boursières. Pour le solde, l'écart se décompose de facturation entre centres financiers « État » pour un montant de 3'837 KCHF et de facturation pour des prestations fournies entre les fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur, de 927 KCHF.

N9 L'objectif de non dépenses est atteint. En effet, déduction faite de l'écart sur l'amortissement des équipements, compte tenu de la part des imputations internes qui compensent des charges des centres financiers « État » (3'837 KCHF), l'Université présente un solde non utilisé de 1'103 KCHF, soit une économie de 0.2 %.

Autres informations

N10 L'écart s'explique par une utilisation partielle du budget pour les remplacements (économie de 1'047 KCHF), par des postes laissés volontairement vacants pour atténuer le dépassement au niveau du corps enseignant, et par les délais de recrutement plus importants que prévus pour certains postes.

Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter l'objectif de non dépenses et celui du Programme d'économies 2013 / 2015 (tranche 2013), ce d'autant que les soldes sur les budgets alloués aux remplacements peuvent également contribuer à la réalisation de ces objectifs. Par rapport aux 49.3 EPT vacants constatés, on estime que le nombre de postes vacants hors objectif d'économies imposées est de 28.6 EPT.

N11 L'écart s'explique par un dépassement sur les postes dans certaines facultés qui n'a pu être comblé par l'économie de 1'459 KCHF sur le budget alloué aux remplacements

La réalisation des mesures d'économies décidées par le Rectorat rend difficile la détermination du nombre de postes laissés « involontairement » vacants (voir N10). Par ailleurs, dans la mesure où le contrôle budgétaire porte sur le respect des enveloppes financières allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel présents dans ce groupe de comptes. Ces compensations sont d'autant plus importantes que les salaires moyens des catégories de personnels concernées sont relativement disparates.

Globalement, on constate un dépassement du nombre de postes de 11.2 EPT. Ce dépassement résulte d'un excédent de 71.8 EPT pour la catégorie des collaborateurs de l'enseignement et assistants et d'un disponible de 60.6 EPT dans le corps professoral. Pour les raisons mentionnées ci-dessus, l'estimation du nombre de postes laissés « involontairement » vacants ne peut être réalisée.

N12 Outre les économies induites par les postes vacants, l'écart sur les charges sociales s'explique principalement par une utilisation partielle du budget alloué aux rappels CIA (part patronale), le disponible s'élevant à 772 KCHF.

N13 Le changement des conditions de pré-retraite valables à partir de 2014 explique la vague exceptionnelle de départs de collaborateurs et donc l'écart par rapport au budget.

N14 Le loyer de Campus Biotech (1'995 KCHF) est la source principale du dépassement. Pour le solde, les écarts les plus significatifs concernent les remboursements de frais professionnels, en particulier les frais de déplacement et d'hébergement.

N15 Outre les raisons techniques quant à l'imputation différenciée des charges entre le budget et les comptes (KCHF 461), l'écart s'explique à hauteur de 842 KCHF par une économie sur les bourses accordées aux étudiants, ainsi que par une économie sur la subvention versée à la fondation de Théologie (KCHF 97) et sur les aides fournies aux doctorants pour financer leurs recherches et publication de thèse (KCHF 80).

Autres informations

5.4.2 Autorités universitaires

Nature	Libellé	Noms	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		546'136'382	550'802'808	-4'666'426	-0.8%	550'802'808
42	Revenus des biens		3'221'738	3'091'560	130'178	4.2%	3'591'560
43	Recettes diverses		15'383'849	16'902'600	-1'518'751	-9.0%	18'802'600
	dont Taxes universitaires	N1	11'990'105	12'601'000	-610'895	-4.8%	12'601'000
	Dédommagements de tiers	N2	1'645'963	2'329'000	-683'037	-29.3%	2'329'000
	Autres recettes du groupe 43	N3	1'136'993	1'374'600	-237'607	-17.3%	3'274'600
46	Subventions acquises		520'529'877	528'408'648	-7'878'771	-1.5%	528'408'648
	Indemnité cantonale	N4	325'324'636	324'410'648	913'988	0.3%	324'410'648
	Subventions non monétaires (bâtiment + OPE)	N5	62'369'703	67'730'000	-5'360'297	-7.9%	67'730'000
	Subvention fédérale de base	N6	91'620'776	89'425'000	2'195'776	2.5%	89'425'000
	AIJ net	N7	17'759'483	19'480'000	-1'720'517	-8.8%	19'480'000
	Produits différés liés aux investissements	N8	17'996'138	22'166'000	-4'169'862	-18.8%	22'166'000
	Autres	N9	5'459'142	5'197'000	262'142	5.0%	5'197'000
49	Imputations internes	N9	7'000'917	2'400'000	4'600'917	191.7%	-
3	Charges	N10	207'554'804	216'475'843	-8'921'039	-4.1%	215'177'140
30	Charges du personnel		91'684'981	94'533'057	-2'848'076	-3.0%	92'864'780
	Personnel administratif	N11	50'886'133	53'155'769	-2'269'636	-4.3%	53'545'733
	Corps enseignant	N12	20'220'148	21'840'237	-1'620'089	-7.4%	22'195'066
	Charges sociales	N13	14'788'614	16'358'649	-1'570'035	-9.6%	16'409'364
	Pleind	N14	5'451'171	2'563'785	2'887'386	112.6%	100'000
	Autres	N15	338'915	614'617	-275'702	-44.9%	614'617
31	Dépenses générales	N15	26'493'566	23'856'887	2'636'680	11.1%	23'966'460
33	Amortissements ordinaires		17'996'138	22'166'000	-4'169'862	-18.8%	22'166'000
	Amortissement des équipements	N16	17'996'138	22'166'000	-4'169'862	-18.8%	22'166'000
	Location bâtiments & service paie		62'369'703	67'730'000	-5'360'297	-7.9%	67'730'000
36	Subventions accordées	N16	7'401'491	8'772'900	-1'371'409	-15.6%	9'032'900
39	Imputations internes	N16	1'608'925	-	1'608'925	-	-
	Gel budgétaire		-	-583'000	583'000	-100.0%	-583'000

N1 Le produit des taxes universitaires est inférieur aux attentes en raison d'une croissance des étudiants plus faible que celle anticipée selon les projections de l'OFS. Le taux d'exonération des taxes est sensiblement identique à celui prévu et n'influence pas l'écart comptes versus budget.

N2 L'écart est de nature technique dans la mesure où le budget des remboursements d'assurance est imputé sur UNACI (Autorités universitaires) alors que les remboursements réels sont comptabilisés dans les facultés. Il existe ainsi une compensation et cet écart est sans impact sur le

Autres informations

résultat net de l'Université.

N3 L'écart s'explique principalement par un différentiel de 347 KCHF sur les recettes provenant de la location des salles, l'introduction d'une nouvelle politique de location des salles ne s'étant pas traduite systématiquement par la facturation des locaux mis à disposition de tiers. Par ailleurs, ces recettes ont été comptabilisées dans les imputations internes. D'autres revenus qui ne sont pas budgétisés du fait de leur volatilité, telles que la dissolution des provisions et les recettes des activités culturelles et sportives (194 KCHF de plus que budgétisé), ont permis d'atténuer cet écart.

N4 L'écart s'explique principalement par une allocation complémentaire de 1'500 KCHF au titre de participation au loyer du Campus Biotech et par la rétrocession de 25 % du résultat 2013 à l'État.

N5 Les données réelles et budgétaires sont fournies par les services de l'État de Genève, propriétaire des bâtiments. L'écart s'explique par un montant d'amortissement retenu pour le calcul du loyer moins important que celui prévu au budget. Cet écart est sans impact sur le résultat net de l'Université.

N6 La subvention fédérale de base est supérieure aux attentes budgétaires en raison d'une croissance de l'enveloppe globale pour les Hautes Écoles Universitaires plus importante que celle prévue initialement. Il convient néanmoins de souligner une dégradation de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales, notamment sous l'angle de l'évolution relative des fonds de recherche.

N7 L'écart s'explique par la combinaison de deux facteurs : un nombre d'étudiants confédérés étudiant à l'Université plus faible que budgétisé (impact de -918 KCHF) et un nombre d'étudiants genevois étudiant dans d'autres universités cantonales plus grand que budgétisé (-832 KCHF). Sous l'angle des groupes familiaires, le résultat net est plus faible que budgétisé pour celui des « sciences humaines et sociales » (-1'785 KCHF) et celui des « sciences » (- 379 KCHF), alors qu'il est supérieur à nos prévisions initiales dans le groupe « médecine » (+428 KCHF).

N8 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a de ce fait aucun impact sur le résultat net. L'écart sur les charges d'amortissement des équipements s'explique par une surévaluation des charges au moment de l'élaboration du budget (dépenses réelles d'investissement 2012 et 2013 plus faibles que prévues).

N9 Les imputations internes ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université. En terme net, elles influencent à la hausse le résultat « État » dans la mesure où les structures du budget « État » ont fourni plus de prestations qu'elles n'en ont reçues des structures financées par les fonds provenant de l'extérieur.

En outre, les rendements du portefeuille de trésorerie (1'500 KCHF) n'avaient pas été budgétisés compte tenu du caractère imprévisible des fluctuations boursières. Pour le solde, l'écart se décompose de facturation entre centres financiers « État » pour un montant de 2'618 KCHF et de facturation entre les fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur correspondant à des prestations fournies de 483 KCHF.

N10 L'objectif de non dépenses est atteint. En effet, déduction faite de l'écart sur les amortissements des équipements, compte tenu de la part des imputations internes qui compensent des charges entre centres financiers « État » (2'618 KCHF), UNACI présente un solde non utilisé de 2'009 KCHF, soit une économie de 0.9 %.

Autres informations

N11 L'écart s'explique par une utilisation partielle du budget pour les remplacements (économie de 1'277 KCHF) et des délais de recrutement plus importants que prévus pour certains postes.

N12 Outre certains postes laissés vacants pour couvrir l'objectif de non dépenses et le gel budgétaire, l'écart s'explique par l'utilisation partielle du budget pour les remplacements (économie de 1'369 KCHF) et des délais de recrutement plus longs que prévu pour certains postes du Plan stratégique.

N13 Outre les économies induites par les postes vacants, l'écart sur les charges sociales s'explique principalement par un solde (475 KCHF) sur le budget alloué aux rappels de cotisations CIA (part patronale).

N14 Le changement des conditions de pré-retraite valables à partir de 2014 explique la vague exceptionnelle de départs de collaborateurs et donc l'écart par rapport au budget.

N15 Le loyer de Campus Biotech (1'995 KCHF) est la source principale du dépassement. Pour le solde, les écarts les plus significatifs sont compensés par un montant équivalent dans les imputations internes ou par des allocations de la Confédération, et n'ont de ce fait aucun impact sur le résultat net.

N16 L'écart s'explique à hauteur de 842 KCHF par une économie sur les bourses accordées aux étudiants, à hauteur de 211 KCHF par des comptabilisations sur les imputations internes (nature 39), alors que le budget était inscrit au titre de subventions accordées, et pour le solde principalement par une utilisation partielle des budgets alloués aux services du Rectorat.

Autres informations

5.4.3 Faculté des Sciences

Nature	Libellé	Niveau	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		566'071	-	566'071		-
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		315'371	-	315'371		-
	Ventes		4'283	-	4'283		-
	Dédommagements de tiers	N1	306'219	-	306'219		-
	Autres recettes du groupe 43		4'869	-	4'869		-
46	Subventions acquises		-8'603	-	-8'603		-
	Autres		-8'603	-	-8'603		-
49	Imputations internes		259'303	-	259'303		-
3	Charges	N4	111'992'365	110'871'541	1'120'824	1.0%	111'125'356
30	Charges du personnel		105'235'153	104'414'139	821'014	0.8%	105'022'854
	Personnel administratif	N4	29'513'842	29'372'724	141'118	0.5%	29'673'668
	Corps enseignant	N3	57'878'166	56'672'778	1'205'388	2.1%	56'980'549
	Charges sociales		17'593'015	18'267'004	-673'989	-3.7%	18'267'004
	Autres		250'130	101'633	148'497	146.1%	101'633
31	Dépenses générales	N3	6'628'928	6'187'402	441'526	7.1%	6'092'502
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées	N7	38'000	270'000	-232'000	-85.9%	10'000
39	Imputations internes		90'284	-	90'284		-
	Gel budgétaire		-	-	-		-

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétisés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. Cet écart ne constitue pas pour autant un bénéfice pour l'Université, mais une compensation du différentiel observé sur UNACI où le budget « remboursements d'assurance » est inscrit.

N2 Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en fonction de l'avancement des coûts qu'elles sont censées compenser. Sur la base de ce principe, l'écart s'explique par un montant de dépenses sur les Programmes de recherche nationale (PRN) moins important que prévu initialement.

N3 En tenant compte des recettes découlant des dédommagements de tiers et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses n'est pas atteint (dépassement de 0.6%). Aucune autorisation de dépassement budgétaire n'a été octroyée par le Rectorat.

N4 L'écart s'explique principalement par le niveau exceptionnellement élevé de primes versées

Autres informations

(de retraite, de décès, de naissance, etc.).

N5 Le dépassement porte sur les postes d'assistants (34.6 EPT de plus que budgétisés). Les remboursements d'assurances sociales (voir N1) et les économies sur le corps professoral sont insuffisants pour compenser le dépassement.

N6 Les dépassements les plus importants sont engendrés par les fournitures de laboratoire, ainsi que par les frais de déplacements et autres dépenses pour des congrès et conférences.

N7 L'écart s'explique par des comptabilisations sur les dépenses générales (nature 31) alors qu'un budget de 260 KCHF était inscrit au titre de subventions accordées. Après avoir neutralisé cet effet, on observe un dépassement lié à une subvention à la recherche versée par la section de Pharmacie qui n'avait pas été budgétisée.

5.4.4 Faculté de Médecine

Nature	Libellé	Révisé	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		6'094'740	6'267'000	-172'260	-2.7%	6'267'000
42	Revenus des biens		-	-	-		84'000
43	Recettes diverses		5'781'922	6'267'000	-485'078	-7.7%	6'183'000
	Recettes dentaires	NI	5'148'203	6'150'000	-1'001'797	-16.3%	6'150'000
	Ventes	NI	48'427	-	48'427		-
	Dédommagements de tiers	NI	242'234	-	242'234		-
	Autres recettes du groupe 43	NI	343'057	117'000	226'057	193.2%	33'000
46	Subventions acquises		1'000	-	1'000		-
	Autres		1'000	-	1'000		-
49	Imputations internes		311'818	-	311'818		-
3	Charges		96'178'758	95'253'398	925'360	1.0%	95'759'031
30	Charges du personnel		87'553'007	87'376'447	176'560	0.2%	87'980'706
	Personnel administratif	NI	30795252	31'085'198	-289'946	-0.9%	31'496'824
	Corps enseignant	NI	41'279'542	40'987'870	291'672	0.7%	41'180'503
	Charges sociales		15'251'157	15'231'153	20'004	0.1%	15'231'153
	Autres		227'057	72'226	154'831	214.4%	72'226
31	Dépenses générales		6'977'626	6'956'808	20'818	0.3%	6'925'325
33	Amortissements ordinaires		315'042	140'000	175'042	125.0%	140'000
	dont Créances irrécouvrables	NI	315'042	140'000	175'042	125.0%	140'000
36	Subventions accordées		964'273	780'142	184'131	23.6%	713'000
39	Imputations internes		368'810	-	368'810		-
	Gel budgétaire		-	-	-		-

N1 Les recettes de la section de médecine dentaire ont été inférieures au montant budgétisé.

Autres informations

Hormis une surévaluation du budget initial de 500 KCHF, ce résultat s'explique par une baisse d'activité. On observe en effet une baisse moyenne de plus de 8 % des prestations cliniques par rapport à l'année précédente pour un nombre de soignants sensiblement identique. En outre, les recettes des traitements onéreux (prothèses et implants) ont baissé de 14 %. La modification de la politique tarifaire n'a eu qu'un impact marginal sur les comptes 2013.

N2 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétisés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoire. Cet écart ne constitue pas pour autant un bénéfice pour l'Université, mais une compensation du différentiel observé sur UNACI où le budget « remboursements d'assurance » est inscrit.

N3 Près de la moitié de l'écart correspond au remboursement du salaire d'un professeur suite au transfert de l'Institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport à l'Université de Lausanne. Pour le solde, il s'agit principalement de remboursements par les HUG compensant des charges conjointes non budgétisées par la faculté, ainsi que des remboursements d'HES pour des prestations d'enseignement.

N4 En tenant compte des recettes découlant des dédommagements de tiers, des remboursements de charges émergeant dans les « autres recettes du groupe 43 » ou dans les imputations internes, de l'autorisation de dépassement sur les auxiliaires de recherche et d'enseignement, et des créances irrécouvrables, l'objectif de non dépenses n'est pas atteint (dépassement de 0.2 %). Aucune autorisation de dépassement budgétaire n'a été octroyée par le Rectorat.

N5 Compensant le dépassement sur le corps enseignant, l'économie sur le personnel administratif et technique découle d'une ventilation erronée de l'objectif de non dépenses entre les deux catégories.

N6 Le dépassement porte sur les postes d'assistants (18.3 EPT de plus que budgétisés). Les remboursements d'assurances sociales (voir N2) et d'entités tierces (voir N3) compensent le dépassement.

N7 Le dépassement sur les charges sociales s'explique par le coût des rappels CIA induits par des promotions internes plus importantes que prévues initialement.

N8 L'écart s'explique par des pertes et des provisions sur débiteurs de la section de médecine dentaire plus élevées que prévues au budget.

N9 Le dépassement découle du soutien financier à différentes recherches ou formations en collaboration avec d'autres institutions (HUG, CHUV, etc.). Ces charges n'ont pas été budgétisées ou ont été inscrites dans le budget sur d'autres natures que les subventions accordées.

Autres informations

5.4.5 Faculté des Lettres

Nature	Libellé	Niveau	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		1'022'692	1'025'000	-2'308	-0.2%	1'025'000
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		956'308	1'025'000	-68'692	-6.7%	1'025'000
	Émoluments		3'575	-	3'575		-
	Inscriptions aux cours d'été	N1	919'532	1'025'000	-105'468	-10.3%	1'025'000
	Dédommagements de tiers		33'201	-	33'201		-
46	Subventions acquises		731	-	731		-
	Autres		731	-	731		-
49	Imputations internes		65'652	-	65'652		-
3	Charges	N2	38'177'504	38'337'965	-160'461	-0.4%	38'458'673
30	Charges du personnel		37'347'793	37'383'505	-35'712	-0.1%	37'507'791
	Personnel administratif	N3	2'409'561	2'619'784	-210'223	-8.0%	2'619'784
	Corps enseignant	N4	28'273'698	28'206'426	67'272	0.2%	28'330'712
	Charges sociales	N5	6'639'614	6'526'351	113'263	1.7%	6'526'351
	Autres		24'920	30'944	-6'024	-19.5%	30'944
31	Dépenses générales		709'873	754'460	-44'587	-5.9%	750'882
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées	N6	119'838	200'000	-80'162	-40.1%	200'000
39	Imputations internes		-	-	-		-
	Gel budgétaire		-	-	-		-

N1 L'écart est expliqué par une baisse de fréquentation des cours d'été.

N2 L'objectif de non dépenses est atteint.

N3 L'économie s'explique principalement par des vacances dans les postes en cours d'année (1.5 EPT).

N4 Cet écart mineur est causé par un dépassement de 178 KCHF dans les cours d'été que les économies opérées dans la faculté n'ont pas pu intégralement compenser.

N5 Le dépassement sur les charges sociales s'explique principalement par le coût des rappels CIA induits par des promotions internes plus importantes que prévues initialement.

N6 Le budget pour l'octroi de bourses aux doctorants et l'aide à la publication de thèses présente un solde, bien qu'il ait été plus sollicité qu'en 2012. Ces fluctuations sont dues au succès variable des programmes doctoraux et à la nécessaire sélection des requérants.

Autres informations

5.4.6 Faculté des Sciences économiques et sociales

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		90'649	-	90'649		-
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		26'378	-	26'378		-
	Ventes		4'740	-	4'740		-
	Dédommagements de tiers		20'744	-	20'744		-
	Autres recettes du groupe 43		895	-	895		-
46	Subventions acquises		544	-	544		-
	Autres		544	-	544		-
49	Imputations internes		63'726	-	63'726		-
3	Charges		32'483'616	32'984'227	-500'611	-1.5%	33'176'415
30	Charges du personnel		31'758'763	32'118'436	-359'673	-1.1%	32'305'315
	Personnel administratif	N2	2'737'654	3'062'850	-325'196	-10.8%	3'091'158
	Corps enseignant	N3	23'458'557	23'408'192	50'365	0.2%	23'566'763
	Charges sociales		5'541'294	5'620'739	-79'445	-1.4%	5'620'739
	Autres		21'257	26'655	-5'398	-20.3%	26'655
31	Dépenses générales	N4	672'248	850'791	-178'543	-21.0%	856'100
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		5'475	15'000	-9'525	-63.5%	15'000
39	Imputations internes		47'130	-	47'130		-
	Gel budgétaire		-	-	-		-

N1 L'objectif de non dépenses est dépassé.

N2 L'économie s'explique par des postes laissés volontairement vacants pour atténuer le dépassement pressenti sur les postes du corps enseignant.

N3 Le remplacement des postes de professeurs vacants par d'autres collaborateurs de l'enseignement et de la recherche engagés en suppléance pour assurer les cours et l'encadrement des étudiants est à l'origine du dépassement.

N4 Des économies ont été réalisées volontairement pour atténuer le dépassement pressenti sur le corps enseignant.

Autres informations

5.4.7 Faculté de Droit

Nature	Libellé	N°	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		208'006	116'000	92'006	79.3%	116'000
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		135'515	116'000	19'515	16.8%	116'000
	Émoluments		290	-	290		-
	Dédommagements de tiers		7'011	-	7'011		-
	Autres recettes du groupe 43	N1	128'214	116'000	12'214	10.5%	116'000
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes		72'491	-	72'491		-
3	Charges	N2	17'635'515	18'173'025	-537'510	-3.0%	18'208'022
30	Charges du personnel		17'236'036	17'719'339	-483'303	-2.7%	17'754'336
	Personnel administratif	N3	2'158'644	2'364'484	-205'840	-8.7%	2'373'847
	Corps enseignant	N4	12'146'432	12'251'271	-104'839	-0.9%	12'276'905
	Charges sociales	N5	2'915'295	3'088'940	-173'645	-5.8%	3'088'940
	Autres		15'665	14'644	1'021	7.0%	14'644
31	Dépenses générales	N6	395'591	453'686	-58'095	-12.8%	453'686
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		-	-	-		-
39	Imputations internes		3'888	-	3'888		-
	Gel budgétaire		-	-	-		-

N1 L'écart provient du remboursement par IHEID de la moitié d'un poste de professeur ordinaire (0.6 EPT) et d'un poste d'assistant (1.0 EPT) pour un montant plus important que prévu initialement.

N2 L'objectif de non dépenses est largement dépassé.

N3 L'économie découle d'un poste d'adjoint au Décanat temporairement vacant et de l'utilisation partielle du budget alloués aux remplacements.

N4 L'économie découle de l'utilisation partielle du budget des remplacements.

N5 Outre les économies induites par les postes vacants, l'écart sur les charges sociales s'explique principalement par un solde (98 KCHF) sur le budget alloué aux rappels CIA (part patronale).

N6 Les frais des conférenciers, les remboursements de frais professionnels (frais de déplacements et de repas) et les achats de livres ont été moins importants que prévu au budget.

Autres informations

5.4.8 Faculté de Théologie

Nature	Libellé	N°	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		36'328	-	36'328		-
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		576	-	576		-
	Ventes		576	-	576		-
	Dédommagements de tiers		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes		35'752	-	35'752		-
3	Charges	N1	2'860'560	2'887'260	-26'700	-0.9%	2'887'260
30	Charges du personnel		1'295'800	1'209'260	86'540	7.2%	1'209'260
	Personnel administratif	N2	209'742	178'259	31'483	17.7%	178'259
	Corps enseignant	N3	786'227	814'003	-27'776	-3.4%	814'003
	Charges sociales	N4	293'060	215'974	77'086	35.7%	215'974
	Autres		1'400	1'024	376	36.7%	1'024
31	Dépenses générales	N5	86'548	103'000	-16'452	-16.0%	103'000
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées	N6	1'478'213	1'575'000	-96'787	-6.1%	1'575'000
39	Imputations internes		-	-	-		-
	Gel budgétaire		-	-	-		-

N1 L'objectif de non dépenses est atteint.

N2 Le dépassement s'explique par le recours à du personnel temporaire pour soulager la charge de travail du Dcécanat.

N3 Cette économie découle de la prise en charge par la CUS du salaire de deux assistants jusqu'en juin 2013 dans le cadre de la Convention de partenariat Triangle Azur qui n'avait pas été budgétisé.

N4 Le dépassement s'explique par le coût des rappels CIA liés à des promotions internes plus importantes que prévues initialement.

N5 Les mandats de tiers et les remboursements de frais professionnels (frais de déplacements et de repas) ont été moins importants que prévus initialement. Cette économie découle en partie des premiers effets des mesures de rationalisation introduites pour atteindre les objectifs du Programme d'économies prévues en 2014 et 2015.

N6 Le financement du salaire d'un professeur en théologie systématique par la CUS dans le contexte de la Convention de partenariat Triangle Azur a été prolongé jusqu'en juin 2013. De ce

Autres informations

fait, la subvention versée à la Fondation de Théologie - qui prend en charge le traitement des professeurs - a diminué à hauteur du financement de la CUS.

5.4.9 Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation

Nature	Libellé	Niveau	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		917'417	-	917'417		-
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		63'127	-	63'127		-
	Ventes		400	-	400		
	Dédommagements de tiers		60'458	-	60'458		
	Autres recettes du groupe 43		2'269	-	2'269		
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N1	854'290	-	854'290		-
3	Charges	N2	37'064'820	35'828'071	1'236'750	3.5%	35'930'502
30	Charges du personnel		35'779'066	34'586'519	1'192'547	3.4%	34'753'402
	Personnel administratif	N3	3'783'725	3'412'933	370'792	10.9%	3'436'696
	Corps enseignant	N4	25'644'263	25'047'077	597'187	2.4%	25'240'912
	Charges sociales	N3	6'324'117	6'097'834	226'283	3.7%	6'047'119
	Autres		28'960	28'675	-1'715	-6.0%	28'675
31	Dépenses générales		989'748	939'552	50'197	5.3%	875'100
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		290'000	302'000	-12'000	-4.0%	302'000
39	Imputations internes		6'006	-	6'006		-
	Gel budgétaire		-	-	-		-

N1 La quasi-totalité des imputations internes compensent des charges du personnel de la faculté dont le budget est inscrit à UNACI. Ces charges sont composées de par les traitements du personnel administratif et technique (48 KCHF) et du corps enseignant (648 KCHF), ainsi que par les charges sociales y relatives (145 KCHF).

N2 En tenant compte des recettes découlant des dédommagements de tiers et des imputations internes, l'objectif de non dépenses n'est pas atteint (dépassement de 0.9 %). Aucune autorisation de dépassement budgétaire n'a été octroyée par le Rectorat.

N3 Les dépenses de personnel temporaire ont été largement supérieures aux prévisions pour faire face aux besoins de remplacement de collaborateurs en congé maladie.

N4 Le dépassement s'explique par les charges salariales de la dotation d'un professeur en neurosciences affectives imputées à la faculté et qui font l'objet d'une prise en charge par le

Autres informations

Rectorat sous la forme d'imputations internes (voir N1).

N5 L'écart s'explique en grande partie par le dépassement sur le traitement du corps enseignant (voir N1), et pour le solde, par le coût des rappels CIA liés à des promotions internes plus importantes que prévues initialement.

5.4.10 Faculté de Traduction et d'interprétation

Nature	Libellé	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
				en CHF	en %	
4	Revenus	1'103	-	1'103		-
42	Revenus des biens	-	-	-		-
43	Recettes diverses	1'103	-	1'103		-
	Dédommagements de tiers	1'103		1'103		
46	Subventions acquises	-	-	-		-
49	Imputations internes	-	-	-		-
3	Charges	9'310'707	9'243'478	67'229	0.7%	9'332'409
30	Charges du personnel	9'178'166	9'106'323	71'843	0.8%	9'191'366
	Personnel administratif	756'325	749'372	6'953	0.9%	749'372
	Corps enseignant	6'807'986	6'743'793	64'193	1.0%	6'828'836
	Charges sociales	1'808'271	1'805'544	2'727	0.2%	1'805'544
	Autres	5'584	7'614	-2'030	-26.7%	7'614
31	Dépenses générales	129'541	137'155	-7'614	-5.6%	141'043
33	Amortissements ordinaires	-	-	-		-
36	Subventions accordées	3'000	-	3'000		-
39	Imputations internes	-	-	-		-
	Gel budgétaire	-	-	-		-

N1 En tenant compte des recettes découlant des dédommagements de tiers, de la charge salariale imputée à tort aux comptes de la faculté et de l'autorisation de dépassement sur les auxiliaires de recherche et d'enseignement, l'objectif de non dépenses n'est pas atteint (dépassement de 0.3 %). Aucune autorisation supplémentaire de dépassement budgétaire n'a été octroyée par le Rectorat.

N2 Le dépassement s'explique en partie par une dépense de 17 KCHF, qui devait être prise en charge par une autre faculté, ainsi qu'à hauteur de 17 KCHF par un dépassement sur les auxiliaires de recherche et d'enseignement autorisé par le Rectorat.

5.5 Investissements en 2013

5.5.1 Investissements par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Appareils scientifiques	4'688'476	5'144'881	5'496'958	15'330'315
Matériels informatiques	489'250	233'740.32	3'984'424	4'707'415
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	4'478'730	391'840	752'168	5'622'738
Logiciels	4'478'719	37'292	-3'277'052	1'238'958
Immobilisations en cours	2'979'640	-	-	2'979'640
Total	17'114'815	5'807'754	6'956'498	29'879'067

5.5.2 Investissements « État » par faculté

Le Grand Conseil a voté en décembre 2010 une loi ouvrant un crédit de programme (investissement) d'un montant de CHF 75'312'000 pour la période 2011 à 2014 (L10721). Le crédit de programme est réparti en tranche annuelle indicative calculée sur la base des dépenses nettes. Il a pour but la participation au remplacement et au renouvellement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Le crédit de programme peut également être utilisé pour des acquisitions nouvelles, ainsi que pour des extensions limitées d'actifs existants, à condition que ces dépenses ne représentent pas davantage qu'un tiers du crédit de programme alloué.

La répartition par faculté et par catégorie de biens est décidée par le Rectorat sur la base des besoins exprimés par les titulaires de fonds. Dans la période d'un crédit de programme, les soldes budgétaires de fin d'année sont mutualisés. Les engagements fermes réalisés en fin d'année (bons de commande), engendrant une livraison en début d'année suivante, sont reportés. Les soldes non dépensés au terme de la période du crédit de programme sont abandonnés, à l'exception des commandes fermes qui auront été enregistrées jusqu'en décembre 2014 et concrétisées au cours du premier semestre 2015.

Autres informations

Les dépenses d'investissement au titre du crédit de programme 2011 / 2014 enregistrées en 2013 sont les suivantes :

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédit de programme (loi 10721)		13'463'508	15'354'515	-1'891'007	-12.3%	15'354'515
Faculté des Sciences		3'431'895	3'318'100	113'795	3.4%	3'318'100
Faculté de Médecine		1'467'090	1'547'600	-80'510	-5.2%	1'547'600
Faculté des Lettres		180'863	180'900	-37	0.0%	180'900
Faculté des Sciences économiques et sociales		169'009	174'800	-5'791	-3.3%	174'800
Faculté de Droit		27'846	29'000	-1'154	-4.0%	29'000
Faculté de Théologie		23'284	31'000	-7'717	-24.9%	22'500
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation		300'401	297'800	2'601	0.9%	297'800
Faculté de Traduction et d'Interprétation		49'193	50'100	-907	-1.8%	50'100
Autorités universitaires	N1	7'813'927	9'725'215	-1'911'288	-19.7%	9'733'715

N1 L'écart s'explique principalement par des montants disponibles dans la catégorie des biens « aménagement » (- 1'253 KCHF), « mobilier » (- 474 KCHF) et « matériel audio-visuel » (-86 KCHF) dont le budget est alloué à la division des bâtiments pour répondre aux besoins de l'Université dans son ensemble.

Dans le cadre des crédits d'ouvrage octroyés à l'Université par l'État de Genève, les dépenses suivantes ont été réalisées en 2013 :

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédits d'ouvrage		3'651'307	4'943'000	-1'291'693	-26.1%	4'943'000
Loi 10446 Adaptation et consolidation du SI	N1	2'368'360	3'317'000	-948'640	-28.6%	3'317'000
Loi 10445 E-Learning	N2	1'282'947	1'626'000	-343'053	-21.1%	1'626'000

N1 La montée en puissance escomptée est légèrement en deçà des perspectives affichées l'année dernière, les spécifications fonctionnelles de certains projets ayant dû être ajustées avec pour conséquence un décalage partiel de leur mise en œuvre et des dépenses associées sur 2014. Les objectifs fixés dans la loi seront néanmoins atteints dans les limites de financement de la loi 10446.

Les principales réalisations effectuées en 2013 en regard des trois grands objectifs de la loi sont :

1) Doter l'Université d'un système d'information décisionnel intégré et évolutif. Une gestion plus

Autres informations

optimale et moins coûteuse sur le plan technique a été réalisée grâce à la fusion de deux environnements de données en un seul. Une nouvelle solution de système d'information décisionnel a également été développée pour la formation continue, en remplacement de la solution existante devenue obsolète. Enfin, un grand nombre de rapports ont été mis en service pour le Système d'information des ressources humaines (SIRH).

2) Elargir la couverture fonctionnelle du système d'information de l'Université. Dans le cadre du projet SIRH, un outil de workflow de type « Business Process Management » (BPM) a été mis en œuvre pour soutenir la gestion électronique du processus d'engagement des collaborateurs au sein de l'institution. Dans le cadre du projet SI-Engagements-Achats, une solution intégrant les achats de volume (fournitures, consommables, matériel informatique, etc.) et les achats de grande valeur (appareils scientifiques) est en voie de finalisation; son déploiement est prévu pour l'été 2014.

3) Offrir à un plus grand nombre d'usagers un accès direct au système d'information institutionnel. Le nouveau portail de l'UNIGE a été mis en production. Un premier ensemble de services numériques a ainsi été mis à disposition des différents usagers de manière ciblée, ergonomique et sécurisée. Un second ensemble de services seront rendus disponibles, dans le courant de 2014.

N2 Les investissements 2013 ont été réalisés avec un léger décalage lié à la temporisation des appels d'offres du lot Centre Médical Universitaire en vue de bénéficier des dernières évolutions technologiques dans le domaine. Ce timing explique l'écart budgétaire constaté en 2013.

Les objectifs fixés dans la loi seront atteints et aucun dépassement de crédit n'est attendu. Les travaux pour l'équipement des auditoriums en nouvelles technologies ont progressé et l'état d'avancement des réalisations dans les bâtiments universitaires est actuellement de : 100 % à Uni-Mail, 100 % aux Sciences, 100 % à Dufour, 100 % à Batelle et 60% au CMU.